

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

10 C.

10 C.

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.  
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }  
RÉCLAMES 3<sup>e</sup> page ( — d' — )..... } 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**En Allemagne : l'impérialisme économique ; la véritable situation financière. — Vers le reprise des affaires. — La tâche du gouvernement. — L'entrevue de Londres. — Le problème irlandais.**

La situation politique de l'Allemagne, les efforts tentés pour établir le régime républicain ne méritent pas seuls de retenir notre attention. La vie économique offre un spectacle étonnant.

Battu sur les champs de bataille, obligé de renoncer à son rêve d'impérialisme militaire et politique, l'Allemagne est en train de lui substituer l'impérialisme économique.

Dans tous les domaines, son activité a repris, considérable.

Ses chemins de fer fonctionnent comme autrefois et, comme en 1914, la gare de Dusseldorf reçoit ses 340 trains quotidiens. Bien plus, on trouve les moyens de perfectionner les réseaux : tel le doublement du chemin de fer de la Forêt Noire.

Dans l'ordre de la navigation intérieure, un effort prodigieux se produit : on élargit des rivières et des canaux, comme ceux du Havel, de la Sprée, qui font communiquer l'Oder et l'Elbe ; on entreprend la construction d'un puissant canal entre le Rhin et le Danube, destiné à des bateaux de 12 ou 1,500 tonnes !

Et la flotte marchande ! Réduite à néant par la guerre, on travaille avec férocité à sa reconstruction : tous les chantiers d'autrefois sont à l'œuvre, tandis que s'édifient de nouveaux chantiers. Les résultats ? Ils sont déjà prodigieux : la production annuelle, qui était de 280.000 tonnes en 1913, a presque doublé, et on prévoit qu'avant longtemps elle atteindra 800.000 tonnes. Dés maintenant, l'Allemagne reprend le service de certaines lignes intercontinentales et on estime qu'avant cinq ou six ans, toute la flotte marchande sera reconstituée.

Mais, dira-t-on, comment l'Allemagne peut-elle se lancer en de telles entreprises, puisque, d'après elle, sa pauvreté est extrême ? Les travaux projetés et en voie d'exécution exigent de puissants moyens financiers : comment y pourvoir ?

La vérité, c'est qu'il n'y a en Allemagne qu'un coffre-fort de vide, celui de l'Etat. Tous les autres sont abondamment garnis. En voici la preuve éloquent : en juin seulement, 49 sociétés nouvelles se constituent avec un capital de 529 millions, tandis que 120 autres sociétés déjà existantes augmentent de 1.440 millions leur capital ; au total, pendant le premier semestre 1921, les appels de capitaux en Allemagne ont atteint 11.593 millions de marks.

Pour achever de se faire une idée sur la puissance financière de l'Allemagne, il suffit de considérer les conditions de ces emprunts. Telle société trouve 200 millions, émis à 99 0/0 remboursés à 102 0/0 et ne rapportant qu'un intérêt de 5 0/0. Telle banque sert un dividende de 16 0/0 !

Qu'on ne nous parle plus maintenant de la détresse financière de l'Allemagne !

Tandis que le Reich, vaincu, connaît un essor économique unique à l'heure actuelle, la France, victorieuse, voit toujours suspendue son activité industrielle et commerciale.

Du moins, avons-nous quelques chances d'assister bientôt à notre restauration économique ?

Notre confrère, l'*Echo de Paris*, s'est proposé d'éclaircir cette question ; il a entrepris une enquête auprès des personnalités politiques autorisées.

L'administrateur du commerce, M. Dior, est nettement optimiste ; il escompte une reprise prochaine des affaires, dès l'entrée de l'hiver. Puisse-t-il être un bon prophète.

Quant à M. Bokanowski, le rapporteur général du budget à la Chambre, un spécialiste des questions financières, il a aussi la confiance la plus absolue que nous nous tirerons d'affaire.

Certes, il ne dissimule pas les difficultés présentes. La France se trouve dans une situation paradoxale : autrefois créancière du monde entier, elle est aujourd'hui sa débitrice. Et demain ? M. Bokanowski fait prévoir un budget de 32 à 35 milliards vers les années 1926 et 1927 !

Mais le rapporteur général croit que la France ne succombera pas sous ces charges formidables. A une condition toutefois : que toutes les disponibilités d'argent du pays ne soient pas drainées par des emprunts d'Etat, qui immobilisent toutes nos ressources, accroissent le fardeau de la nation et empêchent, de ce fait, le développement économique.

vail ! C'est par le travail seul que la France retrouvera toute sa prospérité.

Mais les efforts de la nation resteront vains, si nos gouvernements ne se décident pas à aborder franchement, d'un point de vue strictement réaliste, les problèmes actuels.

A l'intérieur d'abord. Le gouvernement doit s'engager dans la voie des économies. Il faut impitoyablement mettre un terme à toutes les dépenses improductives. Sans les dettes sacrées de la Nation envers les victimes de la guerre, toutes les charges, qui ne sont pas des promesses de revenus, doivent être supprimées.

La Commission des Finances s'avise par exemple que le nombre des fonctionnaires est trop élevé. C'est très vrai. Le fonctionnarisme, qui n'est qu'un aspect de l'étatisme, ne séduit plus. La jeunesse se détourne des fonctions publiques : elle préfère s'orienter vers les affaires. Symptôme rassurant. Car, en définitive, la fonction publique n'est qu'un rouage, un moyen, de la prospérité : il sied de n'y point voir un fin.

Qu'on limite donc le nombre des fonctionnaires, puisqu'ils sont trop abondants.

Toutefois, ne faisons pas du fonctionnaire le bouc émissaire de nos difficultés présentes. Il n'y est pour rien : il est lui-même la victime d'une administration désuète, tyrannique, mesquine. C'est l'atmosphère de nos administrations qu'il conviendrait de purifier : elles tiennent leurs serviteurs pour des machines et toute activité de leur part, toute initiative sont réprimées.

Restreindre la quantité des fonctionnaires ne servirait à rien, si on interdit aux survivants tout effort. Permettons-leur de vivre convenablement d'abord, puis d'accomplir avec tout le zèle dont ils sont capables leur mission, ils se sentent, si limité que soit leur nombre, les meilleurs auxiliaires de la renaissance nationale.

A l'extérieur aussi, nos gouvernements doivent faire preuve d'énergie. Commentent-ils à s'en rendre compte ? M. Doumer, ministre des Finances, est parti vendredi pour Londres, où il a rencontré son collègue britannique.

Le but de la visite est d'essayer de réparer les erreurs commises par la Conférence financière du 13 août, en soumettant au gouvernement de Londres les objections qui ont déterminé le cabinet de Paris à repousser la convention conclue avec trop de légèreté.

Il ne s'agit pas de préparer une nouvelle conférence, mais d'une tentative pour régler à l'amiable, si possible, la question.

Espérons que nos Alliés comprendront à la réflexion, qu'il est des sacrifices auxquels nous ne pouvons consentir.

Les pourparlers entre l'Angleterre et l'Irlande se poursuivent activement, sans qu'on puisse prévoir si le dénouement est imminent ou si la guerre va reprendre.

Judi à eu lieu une importante délibération du Cabinet britannique : quelle réponse formulera-t-on à la communication de M. de Valera, repoussant le projet du gouvernement anglais, sans toutefois briser les négociations ?

Les termes de cette réponse sont très nets. Le gouvernement de Londres tente, une fois encore, de résoudre la question à l'amiable, mais il se déclare résolu à s'opposer à l'affranchissement de l'Ile.

Vous serez d'avis, dit en terminant Lloyd George, que cette correspondance a duré assez longtemps. En conséquence, le gouvernement britannique doit vous demander de lui faire savoir d'une façon nette si vous êtes disposé à venir assister à une conférence, afin d'étudier la meilleure manière de concilier l'association entre l'Irlande et la communauté des nations, connue sous le nom d'Empire britannique, avec les aspirations nationales irlandaises.

Le Premier anglais fixe cette conférence possible au 20 courant, à Inverness.

Quoique de conclusion catégorique, la note anglaise est d'allure conciliante. Avant de la rédiger, Lloyd George a conversé longuement avec le roi d'Angleterre ; car, celui-ci ne cache pas la tristesse que lui cause les difficultés irlandaises : le peuple d'Irlande est son peuple, tout comme celui d'Angleterre et d'Ecosse ; il ne ménage pas ses efforts pour contribuer à la paix.

L'Irlande ne tardera sans doute pas à faire connaître son sentiment.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### Une nouvelle Conférence

Le « Daily Chronicle » écrit qu'à la suite de la décision unanime du Cabinet, à Inverness, le Daily Erann est invité à désigner des délégués pour assister à une conférence qui se tiendrait le 20 septembre, à la condition essentielle que l'Irlande reste membre de l'Empire.

## Maquillage

La « Freiheit » prétend que la nouvelle organisation créée en Bavière après la dissolution des gardes civiques sous le nom de Notbahn, en vue de se protéger contre les grèves de gauche, est, en réalité, une garde civique masquée. La Notbahn a été constituée par un décret du gouvernement bavarois, le 11 juillet 1921, c'est-à-dire onze jours après la dissolution formelle des gardes civiques.

## En Haute-Silésie

Le premier transport de troupes françaises est arrivé mardi à Oppeln, où les soldats ont pris leurs quartiers. L'état de siège a été levé dans toute la Haute-Silésie.

## La terreur rouge en Russie

Après Pétrograd, Kiew et Odessa seraient sous le régime de la terreur qui sévit à Moscou. Suivant les dépêches de cette dernière ville parvenues à Reval, 300 personnes ont été arrêtées à Moscou sous l'inculpation d'incitation à une contre-révolution. Parmi ces trois cents personnes, plusieurs sont des fonctionnaires des soviets. Environ 600 personnes ont été également arrêtées à Pétrograd, dont 400 officiers de marine appartenant à la flotte de la Baltique, à la suite de la découverte d'un complot monarchiste destiné à fomenter une nouvelle révolte à Cronstadt, où les marins sont consignés. Le complot aurait été ourdi principalement par le professeur Tagantsev, qui aurait été fusillé en même temps que 60 autres conspirateurs, parmi lesquels se trouveraient le prince Tumanof et plusieurs fonctionnaires des soviets.

## Révolte de paysans russes

On mande au journal « Stockholm-Tindingen » qu'une révolte des paysans a éclaté dans le gouvernement russe de Samara. Les paysans affamés ont pris plusieurs propriétés appartenant sous la direction des soviets. On annonce que la révolte prend de l'extension et que les soviets ont envoyé des détachements de troupes sur les lieux du désordre.

## Entre Turcs et Grecs

Selon des nouvelles parvenues d'Angora, une contre-attaque turque aurait été déclenchée le 3 septembre. Elle aurait arrêté la progression grecque dans la direction d'Angora.

## Pour la baisse de la viande

Dans l'arrondissement de Vire, une quinzaine de cultivateurs, voulant faire baisser le prix de la viande, vendent eux-mêmes au détail, depuis trois mois, les bestiaux abattus, avec une diminution de 1 franc à 1 fr. 50 par livre sur le prix de la boucherie.

## Contre les meuniers et les blanchisseurs

Conformément aux instructions du garde des sceaux, une enquête a été confiée par le parquet de la Seine à la préfecture de police (service de la répression des fraudes), au sujet de la blanchisserie et de la meunerie.

Les blanchisseurs maintiennent toujours les tarifs de 1920, cependant que le charbon a baissé de 460 francs à 150 francs environ, et le savon et l'eau de javelle dans la même proportion.

Pour la meunerie, le prix du quintal de blé a baissé de 35 0/0 environ. Malgré tout, les meuniers le maintiennent à 110 francs environ.

Au cours de l'enquête, on relèvera les faits de spéculation illicite et on ouvrira des instructions, s'il y a lieu.

## Pour favoriser la reprise des affaires

La commission des finances de la Chambre réunie jeudi a adopté la résolution suivante :

« Considérant que, dans l'intérêt de la reprise des affaires il y a lieu d'adopter la politique d'abaissement du loyer de l'argent inaugurée par la diminution du taux d'escompte de la Banque de France, la commission a décidé de réduire de 300 millions de francs les crédits sur les intérêts de la dette flottante du Trésor. »

La décision de la commission a été immédiatement communiquée au président du conseil. Elle vise les dépôts de fonds dans les établissements de crédit (loyer d'argent), ainsi que les bons de la Défense nationale.

## Nos finances

La sous-commission des ressources fiscales, réunie jeudi, a décidé de rechercher les moyens de réaliser une meilleure péréquation des charges entre l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Pour l'année 1920, les impôts directs prélevés sur le commerce et l'industrie se sont élevés à 1.336.500.000 fr., et ceux prélevés sur la production agricole à 534.300.000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE

#### Une décision regrettable

Dans sa séance de mardi, le Conseil général s'est prononcé pour la désaffectation de l'immeuble de l'Ecole Normale, dont on veut faire une Maison des Finances. Quant aux élèves et aux services de l'Ecole on les... exile au lycée de garçons.

Cette nouvelle provoquera une pénible émotion : d'abord, auprès de tout le personnel enseignant primaire du département, qui verra dans cette mesure une sorte de brimade envers sa Maison, envers son foyer ; puis, auprès de tous les amis de l'Ecole laïque, car, qu'on le veuille ou non, le projet, s'il se réalise, portera une atteinte profonde à l'enseignement public du département.

Le problème peut être envisagé sous divers aspects. Or, au Conseil général, seul le côté financier a été traité. La perspective de 30.000 francs de revenus est séduisante, surtout en l'état des finances départementales ! Mais peut-on passer sous silence les autres aspects ? Peut-on ne pas s'arrêter, ne serait-ce qu'un instant, à examiner l'intérêt de notre Enseignement public ?

Universitaire d'hier, membre et partisan fervent de notre Enseignement laïque, notre surprise a été grande de ne pas voir un seul conseiller républicain demander ce qu'allait devenir nos Ecoles publiques.

Eh quoi ! C'est au moment où, dans un rapport officiel, l'inspecteur d'Académie signale la diminution des effectifs des Ecoles du Lot, qu'on s'avise d'affaiblir la préparation !

Le nombre de nos élèves a baissé de plus de 30 0/0, soit 8.021 au total et une diminution moyenne annuelle de 500 ? Et parmi les causes de cette diminution d'effectifs, ne lit-on pas dans le même rapport officiel, que l'une est « l'exode vers les écoles privées » ?

Si, en attendant, le nombre de nos élèves a baissé de plus de 30 0/0, soit 8.021 au total et une diminution moyenne annuelle de 500 ? Et parmi les causes de cette diminution d'effectifs, ne lit-on pas dans le même rapport officiel, que l'une est « l'exode vers les écoles privées » ?

Alléguer en faveur de cette solution, le souci de rapprocher les deux enseignements secondaire et primaire, le souci de hâter l'avènement de l'Ecole Unique, c'est peut-être méconnaître le principe de cette Ecole Unique, qui ne doit pas être une fusion, ou une confusion, de tous les ordres d'enseignement, mais simplement leur mise en harmonie.

En fait, l'Ecole Normale est une école professionnelle, donc pratique, destinée avant tout à préparer des artisans, des pédagogues, plus encore que des puits de science. Que fait-on de la réforme de 1920 qui veut rendre aux Ecoles Normales leur rôle spécial, savoir : la préparation essentiellement professionnelle ? Au lycée, c'est la culture générale qu'on distribue ; à l'Ecole Normale c'est, avec l'instruction, l'aptitude pédagogique qu'on développe. Bref, aucune fusion n'est possible.

Un autre argument fut invoqué. Notre lycée voit le nombre de ses élèves décroître : dès lors, il y a de la place pour loger les services de l'Ecole Normale. Peut-être. Mais n'est-ce pas admettre implicitement que le dépeuplement du lycée est définitif ? N'est-ce pas consentir, sur le terrain de l'enseignement secondaire, à un nouveau recul de l'Ecole laïque ?

On objectera peut-être que, par suite du dépeuplement du Lot, les besoins sont moins grands. Il faudra supprimer des postes et réduire, pendant quelques années, le nombre des admissions à l'Ecole Normale. Soit. Mais, alors, la meilleure solution n'eût-elle pas été de s'entendre avec un département voisin, pour avoir, ici, les élèves-maitresses des deux départements, tandis que les élèves-maitres auraient été réunis dans le département voisin, ou inversement ? La solution est parfaitement possible, et prévue par les règlements. Ainsi ont procédé le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne. De cette manière on libérait l'immeuble convoité, mais on ne heurtait pas les sentiments du personnel enseignant, parce qu'on sauvegardait l'instruction spéciale et pratique indispensable à nos futurs instituteurs.

Cette question de la désaffectation de l'Ecole Normale appellera bien d'autres remarques. Mais nous n'avons voulu considérer aujourd'hui que la défense de l'enseignement public et laïque.

Peut-être même n'aurions-nous pas retenu le cas particulier de l'Ecole du Lot, malgré l'intérêt capital qu'il présente, si nous n'assistions depuis des mois à une offensive très nette contre l'Ecole laïque.

L'Enseignement privé est dans son rôle quand il cherche à étendre son action ; nous ne songeons nullement à déprécier sa valeur. Mais il nous paraît être du devoir de tous les républicains d'assurer le maintien, de travailler même à l'essor de l'enseignement laïque, car il est plus que jamais à la base de nos institutions démocratiques et le moyen de notre renaissance nationale.

M. DAROLLE.

## Autour du Conseil Général

La session du Conseil Général est close, après 4 jours de séances qui ne furent ni plus ni moins agitées que les séances des autres sessions, depuis 1919. Mais, comme nous l'indiquions dans le dernier numéro, un vent d'économie a soufflé sur notre Assemblée départementale. S'il pouvait souffler longtemps, toujours, combien cette Assemblée serait remerciée par les contribuables !

Il y a des dépenses obligatoires pour lesquelles des sommes élevées sont nécessaires. Mais n'y en a-t-il pas beaucoup qui sont inutiles, injustifiées, qui sont, tout simplement la consécration des errements antérieurs ?

Comme on l'a fait observer, ce n'est pas « sur séance » qu'un conseiller peut étudier et élucider les chapitres des dépenses diverses. C'est pourquoi il faut faire confiance à la Commission de contrôle qui sera chargée, à l'avenir, de vérifier la comptabilité.

Il y a certainement des économies à réaliser ; nous ne sommes pas à l'époque où les dépenses doivent être autorisées, où les errements doivent persister. Au contraire : on doit s'attacher à restreindre le plus possible les dépenses, ce qui ne pourra être fait qu'autant qu'on aura supprimé des fonctions inutiles.

Y a-t-il des fonctions inutiles et trop grossièrement payées ? Ceux qui les occupent diront : non. Les contribuables répondront : oui, parce que les contribuables savent que beaucoup d'emplois ont été créés non pas pour un besoin de service, mais pour caser des amis. Et ceci n'est particulier à aucun département : c'est général. C'est pourquoi, espérons que le vent d'économie, qui souffle actuellement, soufflera longtemps. Ce sera dans l'intérêt des contribuables.

Car, et ceci ce n'est pas de la démagogie, bien au contraire, il suffirait pour ramener le bon ordre dans les administrations, et partant pour réaliser des économies, il suffirait d'examiner quand et comment des administrations ont été remplies d'employés, qui tout d'abord, n'étaient qu'à titre provisoire et qui, à la longue, ont fini par devenir titulaires, alors qu'il avait été dit que pendant la guerre, « on ne procéderait à aucune titularisation ».

Et c'était juste, car on voulait ainsi conserver leurs droits à ceux qui étaient mobilisés, leurs droits de concourir, à leur retour, aux emplois publics.

Au retour, les emplois, dans certaines administrations, étaient tous occupés.

Qui va à la chasse Perd sa place !

Et malheureusement, on a retrouvé trop de ces inutiles cramponnés à la place occupée.

Mais tout ce monde-là ne veut pas partir des sinécures dorées où il est casé, où il se trouve si bien.

Combien y a-t-il de ces titularisés sans droit, qui sont même incapables de tenir l'emploi et qui continuent à élargir au budget ? Voilà une enquête qui serait intéressante à faire et qui donnerait des résultats dont ne se fâcheraient pas les contribuables.

Nous n'espérons pas qu'on fasse cette enquête, et nous croyons même, que plutôt que vider les administrations d'employés d'occasion, on titularisera ces employés. Ce qui ne sera pas une source de bénéfices, d'économies.

A ce sujet, nous recevons ces jours derniers une protestation d'un « groupe de démobilisés et de mutilés » qui se plaignaient de voir des personnes des deux sexes temporairement occupées pendant la guerre, rester en fonctions alors qu'eux, an-

ciens combattants, étaient candidats à ces emplois.

Hélas ! ils ont raison ; mais, avec eux, nous disons, que « beaucoup de ces emplois sont inutiles, et que mieux vaudrait les supprimer que d'entretenir de telles sinécures dans tout le pays ».

Voilà où l'on trouverait des économies à réaliser.

LOUIS BONNET.

## Chronique touristique

### Autour de Luzech...

Capricieux et musard, le fleuve Lot semble avoir fait vœu de ne jamais couler en ligne droite. En est-il de plus sinuex parmi les grands cours d'eau canalisés ? Dès que les dimensions du couloir qu'il a creusé le lui permettent, il se plait à passer brusquement de l'un à l'autre côté de la vallée, caressant le pied des collines de droite après avoir frôlé les bases de celles de gauche, obligeant la plaine à s'étaler alternativement sur chacune des rives. De cingle en cingle, les fantaisies de ses jeux créent partout, en pays quercynois, de surprenants passages. Les boucles presque fermées que le Lot décrit autour de certains promontoires, à Capdenac et à Cahors par exemple, réalisent de véritables merveilles naturelles. Le méandre dont la rivière lotoise enveloppe la presqu'île de la Pistoule surpasse néanmoins toutes les autres en proportions comme en singularité. Alors que les remparts de la capitale du Quercy barrent un isthme d'un kilomètre, la dérivation de Luzech permettrait aux bateaux, s'il en voguait encore chez nous, d'éviter par un canal de moins de 200 mètres, le parcours d'une sinuosité de cinq kilomètres. Il existe, à coup sûr, peu d'exemples d'un néod loup aussi étroitement noué...

Ce caprice du Lot constitue un des attraits de la région luzechoise. Mais ce coin de Quercy possède d'autres beautés à offrir à ceux qui se plaisent à mirer à loisir en les découvrant successivement. Le touriste pressé, qui descend en chemin de fer de Cahors à Libos, aperçoit de loin, entre deux pechs sourcilieux, sur un amas de rochers, un donjon carré dominant un entassement de maisons et un fouillis de verdure. Quand il traverse la rivière, en amont, il pense voir bientôt les deux profils de la ville réfléchis dans un double miroir d'eau. Vain espoir ! Le train s'engouffre dans un tunnel. Quand il s'en échappe et s'arrête à la gare, Luzech dressé déjà en arrière un décor pittoresque mais trop lointain.

Ici comme ailleurs, pour bien voir il convient de suivre la route et de prendre de préférence celle de la rive droite. Elle est toute jalonnée de châteaux : Mercuès, d'abord, qui règne de très haut sur l'un des plus grands paysages de la contrée ; la Grézette dont les nobles façades se cachent sous de rustiques frondaisons ; à l'horizon, le profil de la Roque et les allées débris de Cessac ; tout près, Langle dont les murs crénelés semblent défendre les abords de la rivière. Nous avons, en effet, après avoir tourné autour du beau clocher de Caillac, rejoint le Lot. Nous le retrouvons en un des points les plus particuliers de son cours. La voie que nous suivons est construite en corniche sur la berge de la rivière. Une formidable colline, partout striée de ravines creusées par les pluies, élève au-dessus du passage une paroi plus abrupte encore que les flancs du mont Saint-Cyr cadurcien. C'est la Cèvenne du Bourrut, répète plus sauvage de celle de Doule. Sa masse tantôt grise, tantôt fauve, s'aperçoit de loin dominant un autre chemin que le nôtre coupe d'un trait oblique le ruisseau pour réunir le causse de Crayssac à la vallée de Luzech. Le contraste entre la sourcilieuse cèvenne et la souriante plaine de Parnac étalée sur la rive opposée enchante les yeux du voyageur.

Au sortir du défilé, un nouveau château laisse apercevoir parmi les arbres ses rondes et minces tourelles, sa tour carrée et ses toits de tuile rouge. Là, séjourna le solennel auteur de ces « Poésies sacrées » que raille fièrement Voltaire. Quercinois de Montauban, Le Franc de Pompiignan préférait les rives du Lot à celles du Tarn. Les charmes de sa retraite luzechoise justifient sa dilection... La route ayant tourné, la rivière s'éloigne. Un coin plantureux de plaine succède à la falaise. Nous traversons le hameau de Caix à la vieille et modeste église. Et nous voici derechef cotoyant la berge du Lot, dans l'ombre de collines escarpées. Bientôt, nous longeons la base orientale de l'Impernal. Ce pech, dont le sommet nous domine de plus de 120 mètres, s'incline en gradins nombreux vers Luzech. Dernier degré de cet escalier de pierre, un donjon rocheux sert de piédestal au magnifique reste d'une forteresse disparue, égal en âge et supérieur en élégance à ses rivaux de Fay-Pévéque et de Montequ. La tour se montre et disparaît. La masse rose du pont de brique de la voie ferrée se profile sur la rivière. Elle ouvre à la route un portail trop moderne dans le faubourg. Nous

passons ; peu après, un virage à droite nous met au cœur de Luzech.

Nous voici sur ce isthme de trois cents pieds à peine qui soude deux points du Lot que séparent par ailleurs cinq mille mètres de développement de berge. Dominé par de larges quais qui bordent elles-mêmes de hautes maisons, un canal coupe cette langue de terre, tranche l'agglomération en deux quartiers nettement distincts, fait de la Pistoule un peu plus qu'un presqu'île.

Luzech doit sa situation particulière d'avoir réuni une collection de ponts digne d'une ville. Ces ouvrages ne sont pas nombreux seulement ; ils joignent la variété à la quantité. Nous connaissons déjà celui de briques roses qui porte le chemin de fer. Un large passage de pierre enjambe le canal vers son milieu. Deux ponts métalliques, l'un suspendu, l'autre fixe franchissant la rivière aux débouchés est et ouest de la cité. L'un et l'autre tracent au-dessus du courant des traits d'une élégance faite surtout de légèreté, parmi les verdure des avenues qui les précèdent ou les suivent.

En amont du pont qui conduit vers Albas, l'agglomération principale de Luzech s'étend aux pieds de la Pistoule, de part et d'autre d'une vaste église au clocher pointu. Avec plus ou moins de rectitude, une longue file de maisons s'aligne, face à la rivière, sous les ombrages d'un quai touffu. Ici, comme autour du donjon, les vieilles demeures abondent ; plusieurs gardent la marque de l'artiste ingénieux des maçons d'autrefois. Dans un de ces logis, et non le moins vétuste, le musée local a pris son gîte de fortune. La simplicité du cadre, si elle surprend au premier abord, ne tarde pas à mettre en valeur aux yeux du visiteur la valeur des richesses entassées dans cette salle provisoire, où l'on enseigne et qui enseigne autant que jamais. Colline au nom significatif, l'Impérial abonde en reliques de toutes les époques. Dès que les hommes peuplèrent la contrée luzechoise et durent protéger leurs biens, leur famille et leur indépendance contre les incursions de leurs voisins ou les invasions de l'étranger, ils se virent contraints à surveiller le passage de cette clef de la vallée. Des camps s'insèrent sur l'Impérial. Les lignes des retranchements, les sous-bassements des constructions, les ateliers des artisans, les tombeaux des chefs offrent aux chercheurs un vaste champ de fouilles, récompensant avec largesse les efforts des zélés aversés de la gloire locale. Grâce au savoir de quelques-uns et au zèle de tous, le musée de Luzech s'est formé ; il s'enrichit chaque année de pièces rares ; il est en passe de devenir une des curiosités scientifiques principales de notre Quercy.

(A suivre)  
Eug. GRANGIE,  
Délégué départemental  
du Touring-Club de France.

## Un vilain geste

La ville de St-Flour avait donné à une place de la commune le nom de Léon Gambetta. Comme toutes les villes de France qui ont donné ce nom à une de leurs rues ou de leurs places, St-Flour avait tenu à rendre un hommage d'admiration au grand patriote, au fondateur de la 3<sup>e</sup> République.

Depuis, les temps ont changé, ou plutôt la municipalité de St-Flour a changé. Nous apprenons qu'un conseil municipal, élu par les habitants de St-Flour ont décidé de donner un nom autre que celui de notre illustre compatriote, à ladite place.

C'est n'est ni beau, ni bien, ni intelligent. Le geste est laid.

Ces bons édiles ont décidé d'après leur mentalité ; c'est pourquoi toute protestation contre ce vilain geste est inutile. Laissons-les leur pour compte, car nous sommes persuadés que les édiles de St-Flour sont les seuls en France qui sont incapables d'apprécier l'œuvre du grand patriote.

Pauvres fouchtra !

L. B.

## Mutation

M. Bru, lieutenant de réserve au 33<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

## Gendarmerie

L'ex-sergent Amadiou et l'ex-brigadier Desprat, proposés par la Compagnie du Lot sont nommés gendarmes. L'ex-caporal Selves, les ex-soldats Leymon et Murat, élèves gendarmes, proposés par la Compagnie du Lot, sont admis dans l'arme de la gendarmerie.

## P. T. T.

Mme Reuillou, receveuse des P. T. T. à Castelfranc est nommée dans le Cantal.

## Lycée Gambetta

M. Pégior, professeur chargé de cours de mathématiques au lycée d'Aurillac est nommé au lycée de Cahors.

## Reconnaissance française

La médaille d'argent de la Reconnaissance française a été attribuée à notre compatriote Mlle Latour d'Affaure, dont la famille est originaire de Labastide-du-Vert. Nos félicitations.

## Recrutement d'Ecoles Normales

L'Inspection Académique nous communique la note suivante : Des concours supplémentaires s'ouvriront le 3 octobre prochain, au siège des Ecoles Normales d'Instituteurs ci-après :

Ecoles Normales d'Aix, 10 places vacantes ; d'Ajaccio, 9 ; de Dax, 4 ; de Luch, 2 ; de Limoges, 8 ; d'Angoulême, 7 ; de La Roche s/ Yon, 5 ; de Carcassonne, 3 ; de Mende, 4 ; de Lyon, 2 ; de Bourg, 6 ; de Montbrison, 15 ; de Dijon, 6 ; de Troyes, 3 ; de Chaumont, 7 ; de Vassy, 9 ; de Laon, 7 ; d'Amiens, 8 ; de Caen, 3 ; de Saint-Lô, 2 ; d'Alençon, 2 ; de Mans, 4 ; de Rouen, 13 ; d'Angers, 2 ; de Laval, 4 ; de Quimper, 7 ; de Rennes, 9 ; de Saint-Brieuc, 9 ; de Vannes, 6.

## Impressions d'Allemagne

Avant de quitter la Saxe pour Nürnberg, cette ville merveilleuse de Bavière, j'ai dû obtenir une autorisation spéciale de la police de résidence. La Bavière est séparatiste et à tousjours conservé son caractère particulariste. Ainsi les magasins restent ouverts *ad libitum*, les dimanches et jours de fête. A Stuttgart, au contraire, où je me trouve en ce moment, comme dans tout le Wurtemberg, aucun magasin ne peut être ouvert, le dimanche, avant 11 heures, c'est-à-dire après le dernier service religieux ; les boulangeries, elles-mêmes, sont fermées, et le dimanche : pas de pain frais. Réellement, disais-je hier à un négociant, vous n'êtes pas encore tout à fait en République. Ça viendra, me répondit-il.

En effet, le mouvement communiste se fait sentir de plus en plus. L'autre nuit, tous les trottoirs ont été recouverts d'expressions à la couleur rouge, ainsi conçues : « Les capitalistes ou bains de mer, et les ouvriers en prison. » Comme le prix du pain augmente et que, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, des impôts formidables vont être prélevés sur l'alimentation, de nouvelles expressions furent ajoutées aux précédentes : « L'Allemagne est menacée de famine. » Et, cependant, on ne s'en doutait pas. « C'est la bombe perpétuelle. »

Hier dans le « Stadtpark » jardin municipal, il y avait grande fête de nuit ! Les branches des arbres semblaient métamorphosées en une multitude de serpents lumineux, électriques, phosphorescents ; concerts, bals, dans des salles dignes des Mille et une nuits, buffets en plein air et intérieurs ! Prix d'entrée : 15 Marks et la foule s'y ruait ! Comment, répondis-je à un allemand qui se plaignait des milliards à payer, vous prétendez être pauvres, et vous ne vous refusez rien ! D'où ces gens-là sortent-ils l'argent ??? problème ; on trime toute la journée, les salaires sont énormes ; le soir et le dimanche, rien n'est trop cher, ni trop bon : on veut oublier les privations de la guerre. Je vous parlais tout à l'heure de la Sozial Demokratie. Elle marche à grands pas, et l'antagonisme entre le patron et l'ouvrier s'accroît, mais, en Allemagne, les prétentions me paraissent un brin exorbitantes.

Les garçons coiffeurs viennent de se mettre en grève, ils exigent des sommes folles : les patrons ont résisté aux syndicats : les garçons les ont mis en plan et ont organisé des équipes volantes, qui s'installent dans les brasseries et cafés ! Combien de temps cela durera-t-il ! A leur tour, les garçons boulangers font parler d'eux et menacent de mettre les patrons dans le pétrin. Ils exigent 25 marks par jour, logés et nourris : donc 750 par mois ; avouez que c'est une situation enviable.

Il y a 2 jours j'ai assisté à une séance du Conseil municipal, où l'élément révolutionnaire est représenté. Un conseiller, balayeur de rues a déclaré au Maire, premier citoyen d'une ville de 600.000 âmes, qu'il le valait, et qu'il n'aurait pas une situation égale à la sienne. « Accepté, dit le Herr Oberbürgermeister, je prends votre balai une semaine sur deux, et vous vous chargerez de l'Administration municipale. »

Mentalité allemande ! On recommence à jouer des pièces françaises et, hier, j'ai assisté à la représentation assez épiquée du *Contrôle des wagons-lits*, de Besson. Je vais sortir et mon hôte me torture pour que je mette mes rubans de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre ; il veut me présenter à de gros personnages dans une très « feine Restauration » et il sera très honoré de leur montrer qu'il a chez lui un Chevalier de la Légion d'honneur. Non ! le Boche n'a rien du français !

Attention ! voici un affiche fraîchement opposée ! J'en ai copié les principaux passages : Réforme du Code pénal ! Nous autres, anciens condamnés, nous demandons la réforme du Code, nous qui en avons connu, éprouvé sur notre corps toutes les duretés ; il y a en ce moment, en Allemagne, plus de 17 millions d'individus comme nous. Qui en représente les intérêts ? personne : nous ne voulons plus être en marge de la société ! nous revendiquons nos droits qui sont nés en même temps que nous ! Nous ne voulons plus être des déclassés, mais les collaborateurs des législateurs dans cette réforme que nous exigeons. Nous refusons toute amnistie ! nous voulons être des hommes libres, des citoyens, les égaux de tous. Le Secrétariat Central est à la disposition des camarades qui veulent une révision de leur casier judiciaire. »

Et, en attendant la réalisation du Paradis sur la terre, l'Allemagne boit, mange, s'amuse, travaille beaucoup, se relève vite. L'an dernier, à Stuttgart, j'y ai vu à peine quelques autos ! Cette année, poids lourds, autos de luxe, motocyclettes sillonnent les rues, les atelages de toutes sortes assourdissent vos oreilles et les enfants pullulent plus que jamais ! Qu'en se le dise et qu'on en fasse autant !

Ant. CHÉRY.

## Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Le bureau de la Ligue des Droits de l'Homme invite tous les ligues et tous les amis de la Ligue à remplir au plus tôt leur devoir de solidarité humaine envers les affamés de Russie, en envoyant leur souscription soit aux organisations qui ont déjà ouvert des listes, soit au Trésorier de la Ligue, M. Cancès, professeur, Ecole normale à Cabessut, soit à un membre du bureau qui en fera parvenir le montant au trésorier.

Le Secrétaire : MOLINIE.

## Conseil Général du Lot

Séance du 8 septembre 1921

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de M. de Monzie. MM. Oriac et Loubet présentent un vœu priant le Secrétariat de l'Académie Française d'accorder un prix Cognac à Mme Braja de Rocamadour, âgée de 42 ans, mère de 15 enfants et un prix Montyon à Mme Boussac, à Limogne. Le vœu est voté.

Un vœu présenté par MM. Gélis et Lacaze demandant la création du dépôt d'étalons à Castelnau est adopté.

M. de Monzie donne lecture du rapport de M. le Préfet relatif à la question des tramways de St-Céré. M. Fauché, concessionnaire de la ligne déclare qu'il ne peut continuer l'exploitation de la ligne. Il proposerait de continuer à la condition qu'on organise le service en régie laissant 18 0/0 sur la recette brute.

Le Conseil général après avoir examiné les propositions faites au nom de la compagnie des tramways de St-Céré à Bretenoux, rejette ces propositions, autorise le Préfet à engager la procédure de déchéance en raison de ce fait que M. Fouché a déclaré que le 30 septembre 1921, il cesserait l'exploitation de la ligne si ces propositions n'étaient pas adoptées.

La ligne demeure propriété du département et le Conseil général offre une somme représentative, après nouvelle expertise, de la valeur du matériel roulant.

Ces conclusions sont adoptées. En outre, le Conseil décide de voter des ressources pour permettre l'exploitation de la ligne pour le département : une somme de 160.000 francs sera nécessaire.

M. Valat donne communication du rapport relatif aux travaux de la caserne de Catus. Une somme de 45.000 francs serait nécessaire, mais l'architecte d'arrondissement a déclaré qu'on pouvait prévoir un rabais fait par les entrepreneurs qui prendront part à l'adjudication, de 25 0/0.

MM. Bonat, Loubet, Tassart sont désignés pour faire partie de la Commission de contrôle de la comptabilité départementale.

M. Bonat propose une nouvelle réduction de 1000 francs sur l'article 18 du chapitre relatif aux encouragements à l'Agriculture, au commerce et à l'industrie.

M. Filhol propose le retour à l'ancienne heure. Adopté.

Sur le rapport de M. Lacaze, une bourse de 400 francs est accordée au jeune Laval, fils d'un ancien percepteur, pour l'Ecole commerciale supérieure de Paris.

Les habitants d'Aujouls adressent une lettre protestant contre l'augmentation des impôts et prient de transmettre cette lettre au Gouvernement. Acte est donné.

Un vœu demandant que les débits de boissons dans les cantons et communes du Lot restent ouverts jusqu'à 23 heures est voté.

M. Lacaze donne communication d'une demande de secours en faveur des communes dévastées de l'Aisne. Faute de ressources, rejeté.

La commune du Vigan demande une subvention pour réparations à effectuer à l'église. Comme cette église est classée monument historique, il appartient aux Beaux-Arts de payer ces réparations.

Le Conseil général est invité à prendre les mesures financières nécessaires pour faire face au paiement du solde de la subvention complémentaire affectée au deuxième semestre de 1920 et de la subvention se rapportant au 1<sup>er</sup> semestre de 1921 dont le montant est de 148.431 fr. 52, soit au total 175.822 fr. Cette somme est due aux entrepreneurs. Le Conseil vote les conclusions du rapport.

Pour le 2<sup>e</sup> semestre 1921, la question de la subvention est discutée.

MM. Lacaze, Tassart, disent que cette subvention doit être accordée. Au cas contraire, ils déclarent que les entrepreneurs sont dans l'impossibilité d'assurer le service d'autobus.

M. Coulon voudrait que l'on apportât des modifications dans l'exploitation du réseau départemental.

MM. de Monzie et Limes demandent le vote de la subvention ; M. de Monzie dit que les modifications demandées par M. Coulon et que soutient M. Loubet peuvent être faites sur le réseau départemental. Le service de transport pourra n'être fait que 3 ou 4 jours par semaine. M. Limes propose de confier l'examen de ces modifications à la Commission départementale.

Ces observations faites, le vote de la subvention est ajourné, une nouvelle conversation étant nécessaire entre les entrepreneurs et la commission des autobus.

La séance est levée à 7 heures.

## Séance de nuit

La séance est ouverte à 9 heures 1/4 sous la présidence de M. de Monzie.

M. Delpon rapporte divers projets de création de tronçons de lignes d'autobus. Le Conseil décide que le service de Cahors-Castelnau n'aura lieu que 3 fois par semaine et n'aura que la subvention départementale, la principale ligne sera Castelnau gare de Lalbenque.

La ligne de St-Martin-Labouval à Cahors passera par Vaylats.

M. Jardel demande que l'autobus qui fait le service de la région de Lauzès s'arrête à Guilloit. Satisfaction lui est donnée.

M. Coulon demande que la ligne Gourdon-Labastide-Murat passe par St-Germain. M. Delpon réclame que la ligne Lacapelle-Marival soit prolongée à Livernon. Ces demandes sont adoptées.

M. Tassart donne communication de la conversation qui a eu lieu entre les entrepreneurs d'autobus et la commission des autobus au sujet de la continuation de la subvention complémentaire.

Il propose de voter la subvention qui sera de 89.000 francs pour le 2<sup>e</sup> semestre 1921. Adopté.

M. Tassart indique que pour la gestion par le département de la ligne de tramways de St-Céré il est nécessaire de voter un crédit de 180.000 francs. Adopté.

M. Limes propose de voter un crédit de 45.000 francs nécessaire par le rétablissement de 4 postes d'agents-voyers supprimés l'an dernier. Adopté.

Pour réaliser les programmes des chemins vicinaux de 1914, 15, 16, et 17, un crédit de 265.000 francs est voté.

Le Conseil général avait envisagé la construction d'un réseau départemental de tramways. MM. Planche et Laurent concessionnaires éventuels avaient été chargés d'étudier la question et de préparer plans et devis.

Le Conseil général ayant abandonné ce projet de construction, MM. Planche et Laurent demandent le paiement d'une indemnité qui s'élève à 300.000 francs.

Le Conseil charge la Commission départementale d'établir les modalités de paiement de cette indemnité qui est votée.

M. Loubet donne communication du rapport relatif à la question du renforcement du pont suspendu de Puy-l'Evêque. Adopté.

Il propose de voter la somme de 1.816 francs pour réparations d'un aqueduc dans la traverse de Montgesty. Adopté.

M. de Monzie fait part au Conseil de la mort de M. Claveille, ancien ministre des travaux publics, qui est le principal auteur de la construction de la ligne de Cahors-Moissac.

Il salue la mémoire de M. Claveille et prie M. le Préfet de transmettre à la famille les condoléances du Conseil général du Lot.

M. Loubet demande un crédit de 2.080 pour installation de l'électricité au tribunal de Figeac. Adopté.

M. Limes propose de donner avis favorable à la demande des communes de Cazals, Salviac, Gourdon qui se sont entendues pour avoir l'éclairage électrique ; cet éclairage serait fourni par l'usine de Luzech. Adopté.

Le classement de l'Avenue Cavaignac, à Cahors, comme chemin de grande communication est approuvé.

La séance est suspendue à 11 heures pour permettre à la Commission des finances de rapporter le budget.

A 11 heures 3/4, la séance est reprise. M. Tassart donne communication du budget départemental qui est ainsi établi : en recettes et en dépenses, à la somme de 9.241.874 fr. 37.

Le budget est voté. La séance est levée à minuit et quart. La session est close.

## Les Originaires du Lot à Paris

Nous recevons une longue communication relative aux groupements des originaires du Lot à Paris. L'abondance des matières nous oblige à la résumer. Nos aimables correspondants voudront bien nous excuser.

Il s'agit de la fusion en une seule société des deux groupements : Lou Gorrit del Quercy et la Grappe du Quercy.

Les deux Sociétés après des pourparlers ont voté deux ordres du jour : Lou Gorrit décide, en cas de fusion, que le titre des deux sociétés réunies sera : « Lou Gorrit del Quercy et la Grappe du Quercy réunis », jusqu'aux fêtes de 1921-22. Après cette date, le titre sera « Lou Gorrit del Quercy ».

La fusion se fera sans nouvelle assemblée générale, pour éviter des dépenses inutiles et coûteuses. Les causes de la scission n'existent plus, il n'y a donc qu'à songer à la fusion dans l'intérêt même des originaires du Gourdonnais.

La Grappe prend acte de ces propositions, regrette les décisions du Gorrit, lui laisse la responsabilité des conséquences qui en découlent. La Grappe désire cependant que se continuent les bonnes relations qui se sont établies entre les deux Sociétés au cours de la saison dernière. La Grappe ayant pour principe et pour devise de placer toujours et quand même l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

## CHRONIQUE SPORTIVE

Le Compound-Club Cadurcien jouait dimanche dernier ses premières parties d'entraînement sur son terrain des Plaines, fort bien aménagé.

En lever de rideau l'équipe A d'Association produisit une forte impression en battant son adversaire (équipe B) par 2 buts à 0.

L'équipe A de rugby commandée par Delpy fit merveille durant la première mi-temps et réussit deux essais en bonne position.

Au cours de la partie, outre les a bien connus, se révélèrent plusieurs nouveaux, entre autres, Garrouty, Balas et Cots qui promettent largement pour l'avenir.

Les équipes composées naturellement d'éléments peu homogènes et modifiées en cours de partie n'en fournirent pas moins un jeu très agréable à suivre. Toutefois nous nous croyons dans l'obligation de faire quelques critiques. Les mêlées sont en général mal formées, car les joueurs ne se rassemblent pas assez vite. Aux touches, on néglige parfois de marquer l'adversaire, toutes fautes qui disparaîtront certainement par la suite.

Dimanche prochain, l'équipe civile du C. C. C. rencontrera, sur le terrain des Plaines, une excellente équipe composée exclusivement de joueurs appartenant au 7 R. I.

La partie sera certainement très rude et très agréable à suivre ; les militaires voulant réussir à marquer et les civils, avec l'aide de Cazeaux et tutti quanti... ne voulant pas se laisser dominer. Quel sera le résultat ? D'ores et déjà plusieurs paris sont engagés, aussi peut-on entendre, chaque soir, au café de Bordeaux, à l'heure de l'apéritif, des discussions très suggestives entre les divers parisiens.

Nous donnerons prochainement la composition des deux équipes qui s'affronteront le 11 courant.

Un certain nombre de places assises seront aménagées, en attendant l'installation complète des tribunes.

## Calendrier du C. C. C.

Nous sommes heureux de pouvoir fournir d'ores et déjà au public Cadurcien les noms des équipes de rugby que nous aurons le plaisir de voir évoluer à Cahors, sur le terrain du C. C. C., ou que les joueurs de cette société rencontreront en déplacement :

Union Olympique Toulousaine ; Union Sportive Montalbanaise ; Union Sportive Soullagaise ; Union Sportive de St-Junien ; Compound-Club Athlétique Capdenacois ; Sporting-Club Décazevillois ; Club Athlétique Villeneuveois ; Avenir Olympique de Viviez ; Union Sportive Fumeloise et Libossienne ; Section Athlétique Universitaire de Limoges ; Les Cadets de Gascogne (Union sportive de Casteljalous) ; Foot-ball-Club Carnausin ; Toulouse Olympique employés Club (T. O. E. C.) ; Union Sportive de Villemur ; Avenir Moissagais ; Union Sportive Bergeracoise ; Cercle Athlétique Castelsarrasinois ; Compound Olympique Périgourdin (Périgieux) ; Toulouse Français Sports.

Les sportmen Cadurciens auront également, pour la première fois, le plaisir de voir jouer une équipe Parisienne. En fin de saison l'excellente équipe première du Sporting-Club de Paris viendra combattre à deux reprises les équipiers rouge et noir.

Complétons cette chronique en disant que le terrain du Compound-Club Cadurcien a été définitivement homologué par le Comité des Pyrénées dans sa séance du 24 août 1921.

Les matches de championnats de toutes séries pourront donc y avoir lieu.

## Résultats des matches

Nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux amateurs de football que le C. C. C. vient de traiter avec l'Agence Fournier pour avoir tous les dimanches les résultats des différents matches joués en France.

Les résultats seront affichés, au fur et à mesure de leur arrivée, à l'intérieur du café de Bordeaux, siège social de la Société.

Voilà une heureuse innovation qui plaira certainement beaucoup.

Nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux amateurs de football que le C. C. C. vient de traiter avec l'Agence Fournier pour avoir tous les dimanches les résultats des différents matches joués en France.

Les résultats seront affichés, au fur et à mesure de leur arrivée, à l'intérieur du café de Bordeaux, siège social de la Société.

Voilà une heureuse innovation qui plaira certainement beaucoup.

## Association des retraités civils et militaires du Lot

Les membres de l'Association des Retraités civils et militaires du Lot, et ceux de l'Association des pensionnés des Chemins de fer, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sous la présidence de M. Lalaurie.

Au nom de l'Assemblée, M. le Président a adressé en excellents termes des remerciements à tous les mandataires du pays et amis des retraités, présents ou excusés, qui sauront, le moment venu, prendre la défense de leurs droits trop longtemps méconnus.

La lecture de la pétition par laquelle l'Union des Pensionnés civils et militaires de France et des colonies invite les Associations et groupes affiliés à répondre et à faire signer a été accueillie par les applaudissements unanimes de l'Assemblée et chaque membre s'est engagé à recueillir le plus grand nombre possible de signatures. Un cahier spécial restera déposé jusqu'au 15 septembre, à la mairie de Cahors, pavillon sud, à la disposition des retraités et amis des retraités qui voudront bien y apposer leur signature.

L'ordre du jour proposé par le Bureau de l'Union Syndicale a été adopté par un vote unanime. Il réclame : 1<sup>o</sup> Le rétablissement de l'indemnité de cherté de vie. 2<sup>o</sup> L'extension des majorations à toutes les catégories de pensionnés. 3<sup>o</sup> L'égalité de régime pour tous les serviteurs anciens et actifs, civils et militaires. 4<sup>o</sup> La pérennité des pensions des retraités des chemins de fer (amendement About). 5<sup>o</sup> La suppression de l'interdiction du cumul des pensions et soldes. 6<sup>o</sup> La mise en application immédiate et intégrale des lois votées pour améliorer leur sort. 7<sup>o</sup> La refonte complète du projet de révision des pensions déposé par le gouvernement.

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 11 septembre 1921 par la

Pharmacie GAYET  
Rue Georges Clemenceau

POURQUOI DÉSESPÉRER ?  
Un malade souffrant horriblement d'une affection de l'estomac ou de l'intestin cesse de désespérer dès qu'il fait usage de l'eau Saint-Martial laxative et dépurative.

PALAI DES FÊTES  
Cinéma - Théâtre  
SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18  
OUVERTURE

QUATRE-VINGT-TREIZE  
en 2 époques  
d'après l'immortel chef-d'œuvre de Victor Hugo, avec M. Henry Craus, l'inoubliable interprète des *Misérables*.

Nous apprenons que la Direction de cet Etablissement, dont le confort et la tenue ne laissent rien à désirer, s'est assurée pour la saison d'hiver les meilleures vedettes de la Cinématographie française, dont voici quelques titres :

Le Réve (Emile Zola), Le Capitaine Fracasse (Théophile Gautier), Malencontre (Guy de Chantepleure), Cosmopolis (Paul Bourget), L'Atlantide (Le chef-d'œuvre de Pierre Benoît), Les Trois Mousquetaires (Alexandre Dumas), L'Homme aux trois Masques, La Montée vers l'Acropole, Un Drame sous Napoléon (Conan-Doyle), etc.

Grand Orchestre Symphonique  
Direction J.-B. NOUYRIT  
Programme de choix  
Concert classique

Bal de la Saint-Maurille  
C'est mardi prochain, 13 septembre qu'aura lieu, dans les salles du Palais des Fêtes, le bal annuel des Jardiniers. Les organisateurs de cette fête familiale n'ont rien négligé pour assurer le succès de ce bal qui reprend, à 20 ans de date, la tradition des bals corporatifs.

Un contrôle des plus rigoureux sera exercé à l'entrée.

Les armes à feu  
Jeudi soir, à Prayssac, le jeune Labelle Roger, âgé de 16 ans, fils du docteur, nettoyait un revolver qu'il ne croyait probablement pas chargé. Ayant pressé sur la détente, le coup partit et une balle vint frapper le malheureux jeune homme à la tête.

Il fut aussitôt transporté en automobile à Cahors où, conduit à l'hôpital, il a reçu les soins de M. le docteur Rougier. L'état du jeune Labelle est grave.

## Culture du Tabac

L'élection des délégués des Planteurs à la Commission de fixation des prix d'achat des tabacs indigènes pour la récolte 1921, Commission composée de 2 membres titulaires et 4 membres suppléants, aura lieu le dimanche 16 octobre 1921.

## Récoltes en céréales en 1921

L'Officiel publie les résultats approximatifs des récoltes de céréales en 1921 dans le Lot :

Froment : Surfaces enssemencées : 52.600 hectares ; produits en grains : 512.850 hectolitres pesant 405.020 quintaux.

Méteil : Surfaces enssemencées : 1.050 hectares ; produits en grains : 7.450 hectolitres pesant 7.280 quintaux.

Seigle : Surfaces enssemencées : 6.000 hectares ; produits en grains : 54.000 hectolitres pesant 41.000 quintaux.

## Cour d'assises du Lot

Le rôle des assises du 3<sup>e</sup> semestre 1921, qui s'ouvrira à Cahors le 19 septembre, est fixé ainsi :

Lundi, 19 septembre : Infanticide, Souillac, Firmin, 30 ans, cultivateur à Capdenac-le-Haut ; Ministère public : M. Andrieu. Défenseur : M. Lacaze.

Mardi, 20 septembre : Outrages à la pudeur ; Born, Cyrien, 55 ans, propriétaire à Linac ; Ministère public : M. Andrieu. Défenseur : M. Faugère.

Mercredi 21 septembre : Parricide ; Bernadou Léon, 31 ans et Brugel Angéla, épouse Bernadou, 25 ans, à St-Cyprien. Ministère public : M. Belyèze. Défenseurs : Maitres Tassart et Gisbert.

## Au Palais

Le nommé Galès, âgé de 75 ans, avait été condamné à 3 mois de prison par le tribunal correctionnel de Cahors pour mendicité, et vagabondage.

Galès vient de relever appel de ce jugement.

## Cirque National Corse

Par ces grandes chaleurs  
**FRANCISCAINE glacée**  
 est la boisson idéale

**Les Vertus des Plantes**  
 Nous rappelons que nous possédons des plantes médicinales indigènes en vue de prévenir l'Asthme, Bronchite, Constipation, Rhumatismes, etc...  
**Herboristerie médicinale, Villa des Tours, quai Cavaignac (près le pont du chemin de Fer), CAHORS.**

**Labéraudie**  
 Fête votive. — La jeunesse de Labéraudie a l'honneur de faire connaître que sa fête locale aura lieu le dimanche 15 septembre.  
 Le meilleur accueil sera fait aux visiteurs.  
 Orchestre « Apollo ». Service d'autobus.

**Larroque-des-Arcs**  
 Inauguration. — Dimanche a eu lieu à Larroque-des-Arcs l'inauguration d'un monument aux enfants de la commune morts pour la Patrie.  
 Des discours ont été prononcés par MM. Conquet, maire, et Calmon, au nom des autorités.  
 Un nombreux public assistait à cette cérémonie patriotique.

**Catus**  
 M. le Docteur Paul Cau prévient la population de Catus et des communes environnantes que son cabinet de consultation est ouvert tous les jours, ancienne maison du Docteur Perboyre.

**Albas**  
 Nécrologie. — La mort subite de M. Delpech, employé des tabacs à Mercuès, a été apprise par ses nombreux amis avec une bien douloureuse émotion.  
 M. Delpech était devenu notre compatriote par alliance et, au cours des vacances qu'il passa à Albas, il s'était créé de solides amitiés dont il allait apprécier tout le charme au moment où il prenait un repos mérité après une longue carrière d'excellent services.  
 La fatalité a brisé les dernières espérances de M. Delpech ; et cependant, frappé dans ses plus chères affections par la guerre, combien ses amis auraient été heureux de le voir jour du déclin de la vie après tant de sacrifices et tant de labeur !  
 Ses obsèques du regretté défunt ont eu lieu au milieu d'une foule recueillie qui s'inclinait avec émotion devant un deuil aussi cruel.  
 L'Administration des tabacs s'était fait représenter par M. le Contrôleur principal et des collègues du département.  
 La cérémonie administrative qui a eu lieu au cimetière, Monsieur Pouey, le sympathique contrôleur principal a retracé en termes profondément émus la carrière de son collaborateur.  
 Nous avons tenu à reproduire cette allocution qui exprime en un bel accent de sincérité l'estime dont jouissait M. Delpech.  
 Mesdames, Messieurs,  
 C'est avec une bien vive émotion et aussi une bien grande tristesse que je viens affirmer au bord de cette tombe étroite et affectueuse solidarité qui unit notre famille administrative si douloureusement, si brutalement atteinte dans la personne d'un de ses membres particulièrement aimé et estimé.  
 Notre camarade Delpech a été avant tout un homme de bien et c'est comme tel qu'il sera regretté et honoré dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.  
 Sa carrière administrative qui a duré quarante ans environ, a été en tous points exemplaire ; il personnifiait le dévouement, l'intégrité et aussi la bienveillance ; partout où il est passé dans le département, à Cahors, à Tour-de-Faure, à Montcuq, à St-Géry, à Prayssac, à Cahors, partout où il a laissé le meilleur des souvenirs auprès du public, de ses camarades et de ses chefs.  
 Et c'est au moment où il allait prendre un repos si justement gagné que la mort impitoyable l'a fauché ; le malheur s'est abattu sur lui ; il avait perdu 2 fils coup sur coup, en pleine jeunesse, dont l'un mort glorieusement pour la France ; c'en était trop pour un père, surtout pour un père aussi affectueux et aussi sensible qu'était notre cher disparu.  
 Je me plaisais à aller le voir ; son accueil était toujours charmant, sa conversation toujours empreinte de bons sentiments à l'égard de tous ; il n'avait que des amis ; il me racontait ses peines, ses malheurs, ses déceptions et aussi ses faibles espoirs ; il était pour moi à la fois le meilleur des collaborateurs et un excellent camarade.  
 Mais son cœur avait été frappé à mort par les deuils cruels qu'il avait eus et l'insupportable dénuement devait se produire.

**Saint-Céré**  
 Permis de chasse. — Depuis juillet dernier, 44 demandes de permis de chasse ont été déposées à la mairie ; ce chiffre n'avait jamais été atteint à Saint-Céré.

**Gourdon**  
 Probité. — M. Rouquet, conducteur de l'autobus Gourdon-Payrac a trouvé à l'autobus la somme de 35 fr., qu'il s'est empressé de remettre à son légitime propriétaire.  
 Le jeune Fialhard Bernard, venu de Rouen pour passer les vacances dans notre ville a trouvé une montre de dame, qu'il s'est empressé de remettre au commissariat de police où sa propriétaire, Mme Deviers de Payrignac, a pu aller la réclamer.  
 Nos félicitations.

**Rive et voies de fait.** — Mercredi soir, le paisible quartier de la gare a été troublé par des nomades qui avaient un trop fêlé la dive bouteille.  
 En pleine nuit, vers 23 heures les habitants allèrent quérir la gendarmerie pour mettre un terme à ces violences.  
 La rixe eut lieu entre Bru, étameur et Westermann père et fils, vanniers nomades.  
 Le jeune Westermann, 16 ans, reçut deux coups de couteau dans cette bagarre nocturne, l'un qui lui traversa latéralement la main gauche, l'autre à la tempe gauche. M. le D<sup>r</sup> Coulon lui donna les premiers soins et conclut à son admission à l'hôpital.  
 Une enquête est ouverte qui établira les culpabilités.

**Frayssinet**  
 Inauguration de la plaque commémorative. — Lundi, 19 septembre, aura lieu l'inauguration de la plaque commémorative des enfants de la commune morts pour la France.  
 A cet effet un banquet présidé par MM. Fontanille, sénateur et Sudres, sous-préfet aura lieu à midi, à la mairie.  
 Frayssinet tient à honorer ses morts avec un éclat tout patriotique.  
 Toute l'importante colonie parisienne des déracinés de Frayssinet assistera à cette manifestation. Elle a d'ailleurs largement contribué à l'achat de la belle plaque qui rappelle les noms de nos chers héros qui ont donné si généreusement leur vie pour la défense du sol.  
 Nos cordiales félicitations à la municipalité qui fait si bien les choses.

**Loupjac**  
 Nécrologie. — Lundi 5 septembre, un cortège nombreux de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure notre compatriote, M. Calcas, le poète patois bien connu, décédé à la suite d'une courte maladie.  
 Le défunt était âgé de 72 ans.  
 Nos adresses nos bien sincères condoléances à la famille.

**Labastide-Murat**  
 Foire. — La foire de septembre sera tenue le lundi 12 courant.

**Salviac**  
**LE NOYER**  
 Sur le chemin qui va de Salviac à Cazal, Entre le caillou aride et le vertueux val, Dominant un talus où convergent deux routes, Un vieux noyer galeux montre aux passants ses crochets :  
 Droit encore sur sa queue, il remonte à ces temps Antiques où l'on chassait en mesure Qui, par les yeux crevés de leurs vides arceaux, Songent aux temps jadis de meilleure aventure. Du tronc et du branchage à la forte armature Dont ce noyer n'a plus une feuille qui vit, Il regarde alentour tout ce qui reverdit. Et rappelle au vieil arbre une ancienne jeunesse Ou dansait au soleil l'ombre que la mort presse.

**Figéac**  
 Surveillance des étalons. — Le délai accordé aux propriétaires d'étalons ayant l'intention de les consacrer à la monte des juments appartenant à d'autres qu'à eux-mêmes, pour produire à la préfecture la déclaration prescrite par l'article premier de l'arrêté ministériel du 12 septembre 1886, est fixé au mardi 18 octobre prochain.  
 Les formulaires imprimés nécessaires pour ces déclarations seront misés à la disposition des intéressés à la préfecture ou à la sous-préfecture de Figéac.  
 La Commission chargée de constater l'état sanitaire des étalons destinés à faire la monte de 1922, passera à Figéac le mardi 8 novembre 1921, à 16 heures, place de la Gare.  
 Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

**Souillac**  
 On nous prie d'insérer :  
 L'Union Sportive Souillagaise (Commission de Rugby) informe l'aimable population Souillagaise que les bruits qui courent en ville, sur une demande de remboursement au Comité des fêtes, pour la somme de deux cents francs, au sujet d'un match de football qui devait se jouer le jour de la fête, sont complètement dénués de tout fondement. Ce jour-là, aucun match n'aura lieu, afin de laisser exécuter le programme élaboré par le Comité des fêtes. L'U. S. S. a été créé dans le but de donner de l'émulation à la jeunesse, et un peu d'activité à la ville de Souillac. Elle a toujours prêté son concours bénévole, à tous ceux qui le lui ont demandé, et le prêtera encore en toute occasion. Elle ne cherche qu'à entretenir de bonnes relations avec tous, n'ayant aucun but politique ni religieux, mais tout simplement sportif.  
 Avis aux pêcheurs en eau trouble.  
 La Commission.

**Luziers**  
 Escroquée par un train. — Une femme de Masclat (Lot), Demestre Anne, venue Delpech âgée de 47 ans, qui était venue à la foire de Souillac, voulut en attende son train traverser les voies à la gare.  
 A ce moment-là arrivait le train de marchandises de 16 h. 30. La pauvre femme ne put se garer à temps et fut tamponnée. Elle portait d'affreuses blessures, notamment la section du pied droit et fracture du crâne. Elle mourut sur le coup.

**REMERCIEMENTS**  
 Monsieur et Madame Louis DELTHEIL, Monsieur Pierre DELTHEIL, Monsieur et Madame Eugène DELTHEIL, Receveur à l'Octroi, Madame Veuve CONTIUS, née DELTHEIL et ses enfants, Madame Veuve RIOLS, Monsieur et Madame Sébastien ALAZARD, Monsieur AUDEGUIN, négociant en vins, à Montauban.  
 Les familles AUDEGUIN, COURDESSES, MERCADIER, TULET, BLANC, RIOLS, LANGON, PRÉZENAS, CAMINADE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de  
 Mademoiselle Suzanne DELTHEIL

**DES COMMISSIONS**  
 ou  
**La panacée universelle**  
 La fin de tous les maux de la triste humanité est proche : le remède souverain, le remède auquel nul fléau ne résiste, est enfin découvert ! Des essais multiples établissent son excellence. Cette panacée universelle, c'est... mais, oui, vous l'avez deviné : Les Commissions.  
 S'agit-il de combattre l'armée du crime ? Vite, vite, une Commission ! — Désire-t-on que le prix du sucre baisse de 5 cm. par tonne ? En hâte, on constitue une Commission ! — Souhaite-t-on semer la paix entre les vigneron du Midi et les distillateurs du Nord ? On invente « le carburant national » et on le jette en pâture à quelques douzaines de « commissionnaires ».  
 — Lloyd George et Briand ne peuvent-ils s'entendre sur telle question capitale, désarmement de l'Allemagne, réparations, attribution de la Silésie ? Qu'à cela ne tienne : on distribue la tâche à autant de Commissions que de problèmes à résoudre.  
 — Un chien est-il atteint de la rage ? Aussitôt M. le Maire de Cahors-en-pace, convoque en Commission extraordinaire toutes les notabilités du pays pour aviser aux mesures à prendre. — S'agit-il de combattre la dépopulation de la France ? Aussitôt, deux, trois, cinq Commissions vont se réunir et délibérer !  
 ... Mais, arrêtons la liste qui pourrait être longue ! Le plus étonnant, c'est qu'on trouve toujours des « Commissionnaires ».  
 Ne généralisons pas : il est des Commissions qui donnent des fruits. Mais est-ce le cas de toutes, ou seulement de la majorité ? Que non pas ! La plupart ressemblent à des fabricateurs de discours et de rapports. Songez aux masses de papier noirci inutilement, surtout aux heures actuelles de crise !  
 Malgré l'affirmation de la sagesse populaire, la lumière ne surgit pas toujours du duel de la discussion. Discuter n'est pas agir, réaliser, mais différer l'action, la réalisation. Or, il est des heures qui ne souffrent pas qu'on attende : elles réclament une solution immédiate.  
 Mais, objecterez-vous, à quoi servirait-il que M. X. possède un réel talent d'orateur et puisse, durant des heures, bercer le sommeil d'un auditoire assoupi ? D'accord, seulement qu'on lui fournisse toutes occasions de manifester ses dons, tout en lui interdisant de franchir les frontières de la sphère des questions sérieuses !  
 Au risque d'être taxé d'un sombre pessimisme, je ne vois qu'un avantage à la pratique des Commissions, mais celui-là est évident, indiscutable, des plus réels : elles permettent à M. Durand et à M. Dupont d'orner leur carte de visite d'une inscription honorifique dans le goût de celle-ci : Président, Rapporteur ou, tout simplement, Membre de la Commission d'Exploitation des débris communaux.  
 Mais, trêve de plaisanterie ! A mon tour, je propose l'organisation d'une nouvelle Commission chargée, celle-là, de rechercher les Commissions inutiles ou funestes et d'amener leur dissolution. Est-ce de la présomption ? Mais j'en crois que seule ma Commission accomplirait une tâche effective et vraiment salutaire !  
 Claude MOIREL.

**AVIS DE DÉCÈS**  
 Madame et M. Léopold CONQUET, courrier convoyeur des P. T. T.  
 Madame et Monsieur François CONQUET, lieutenant au 5<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et leur fille Jacqueline.  
 Monsieur Charles CONQUET, surmarchand de l'Enregistrement.  
 Madame et Monsieur Théophile FERRE, horticulteur fleuriste, officier du Mérite Agricole.  
 Madame Veuve Marie BURC et sa famille, Propriétaire.  
 Monsieur le chanoine CUBAYNES.  
 Mademoiselle Eugénie DARRÉS, en religion sœur Marie de Jésus.  
 Les familles CUBAYNES, DARRÉS, ICHES, MONGRELET, SOULIÉ CALMEL, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
 Madame Françoise CUBAYNES  
 Vve Alazard  
 leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur, et cousine décédée dans sa 73<sup>e</sup> année munie des sacrements de l'Eglise ;  
 Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 12 septembre 1921 en l'Eglise Cathédrale de Cahors à 9 heures 1/4 du matin.  
 On se réunira à la maison mortuaire 25, rue St Gery, à Cahors.

**LA MÉTHODE DU PROF<sup>+</sup>**  
**MICHEL**  
 GUÉRIT  
 LA  
**HERNIE**  
 20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur MICHEL, de Paris, guérit la hernie... C'est un fait !  
 Pas de discours inutiles, voici des preuves de votre Pays :  
 M. P. Michel. — Je vous remercie bien sincèrement du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernies que je vous adressés.  
 Docteur DAVID, 45, rue Bouquière, TOULOUSE.  
 GARDELLE, à St-Léon ; — SALERS, à St-Sernin ; — AYRIES, à Escanècrabe ; — LAPEZE, à Peyrusse-Vieille ; — CASTÉRA, à Labatut ; — MEJANE, à Rodet ; — PIDOUX, à Bélesta ; — TRAVERSE, à Nizas ; — MICHEL, à Hérpignan ; — Mme BERTHARD, à Perpignan ; — COUVALGNE, à Pampelonne ; — ESCAËRE, à Béziers ; — ESCUËDE, à Sariac ; — MARI-GNAN, à St-Sériés ; — Mme LOUMAN, à Mazamet ; — GOURRET, à Saleich ; — CAUSSE, à Carbes ; — GIROU, à Graissessac, etc., etc., etc.  
 Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc...  
 Nous conseillons donc à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., qui veulent guérir, de profiter des passages à :  
 CAHORS, dimanches 11 et 25 sept. H. des Ambassadeurs.  
 LABASTIDE-MURAT, lun. 12 sept. H. de la Poste.  
 LARCHE, dim. 18 sept. H. Boursier.  
 BEAULIEU, Jund. 19 sept. H. de Bordeaux.  
 SAINT-CÉRE, Jund. 22 sept. H. Molinier.  
 GOURDON, sam. 24 sept. H. Ecu et Providence.  
 CAJARC, lun. 26 sept. H. Gazeau.  
 CAZALS, mar. 27 sept. H. Valette.  
 Professeur MICHEL, 1, rue Hélio, TOULOUSE.

**BULLETIN FINANCIER**  
 Paris, le 9 Septembre 1921.

Les actions de nos Etablissements de crédit ont été fermes à l'ouverture. Banque de Paris revient à 1.364. Le droit s'est négocié à 130 francs, Union Parisienne 885, Compagnie Générale 702.  
 Navigations fermes : Chargeurs 627, Transatlantique 280, Suez calme à 5.390.  
 Valeurs d'Electricité sans changement.  
 La fermée des cours du métal à New-York et à Londres a eu peu d'effet sur le groupe cuprifère : Rio Tinto 1.532, Utah 695, Tanganyika 75.  
 Industrielles russes fermes, mais sans plus : Bakou 2.745, Naphte russe 353, North Caucasian 64, Lianosoff 459, Platine 650.  
 Pétroliers bien tenus : Mexican Eagle 264, Shell 248, Royal Dutch 20.000, Roumaines calmes.  
 Peu de changement en diamantifères : de Beers 660, Jagersfontein 140.  
 Mines d'or réalisées : Rand mines 128, Crown mines 114, Chartered 31,50.  
 Valeurs de caoutchouc recherchées : La Financière progresse à 407, la Malacca à 98. Par contre la Padang est réalisée à 146.  
 Hausse des valeurs de Sucre : Sucreries d'Egypte 707, Raffinerie Say 1.340.  
 En valeurs diverses, baisse de la Penarroya à 1.085 et de la Thomson à 885, Rouina progresse à nouveau à 450.

**Grand Pharmacie de la Croix Rouge**  
 En face le Théâtre, CAHORS

**La Phosphore Garnal**  
 Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées  
 pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

**REYNIER Frères**  
 Fromages en gros, LYON  
 Demandent Représentant sérieux

Repose en paix, mon cher Delpech, nous ne verrons plus ta figure si sympathique, mais aux heures où notre pensée se recueille, elle se reportera sur toi. Nous nous rappellerons ton caractère si loyal et si droit, ton esprit clair et ouvert, ton cœur vaillant et bon.  
 Puissent les témoignages unanimes d'estime et de sympathie qui accompagnent notre ami à la dernière demeure apporter un adoucissement à la douleur de sa veuve et de son fils éplorés, de son frère et de sa famille si cruellement frappés.  
 Qu'il me soit permis de leur adresser l'expression émue de nos sincères et douloureuses condoléances.  
 Adieu, mon cher Delpech, sois assuré que nous conserverons et honorons précieusement ta mémoire.

**Figéac**  
 Surveillance des étalons. — Le délai accordé aux propriétaires d'étalons ayant l'intention de les consacrer à la monte des juments appartenant à d'autres qu'à eux-mêmes, pour produire à la préfecture la déclaration prescrite par l'article premier de l'arrêté ministériel du 12 septembre 1886, est fixé au mardi 18 octobre prochain.  
 Les formulaires imprimés nécessaires pour ces déclarations seront misés à la disposition des intéressés à la préfecture ou à la sous-préfecture de Figéac.  
 La Commission chargée de constater l'état sanitaire des étalons destinés à faire la monte de 1922, passera à Figéac le mardi 8 novembre 1921, à 16 heures, place de la Gare.  
 Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

**Souillac**  
 On nous prie d'insérer :  
 L'Union Sportive Souillagaise (Commission de Rugby) informe l'aimable population Souillagaise que les bruits qui courent en ville, sur une demande de remboursement au Comité des fêtes, pour la somme de deux cents francs, au sujet d'un match de football qui devait se jouer le jour de la fête, sont complètement dénués de tout fondement. Ce jour-là, aucun match n'aura lieu, afin de laisser exécuter le programme élaboré par le Comité des fêtes. L'U. S. S. a été créé dans le but de donner de l'émulation à la jeunesse, et un peu d'activité à la ville de Souillac. Elle a toujours prêté son concours bénévole, à tous ceux qui le lui ont demandé, et le prêtera encore en toute occasion. Elle ne cherche qu'à entretenir de bonnes relations avec tous, n'ayant aucun but politique ni religieux, mais tout simplement sportif.  
 Avis aux pêcheurs en eau trouble.  
 La Commission.

**Luziers**  
 Escroquée par un train. — Une femme de Masclat (Lot), Demestre Anne, venue Delpech âgée de 47 ans, qui était venue à la foire de Souillac, voulut en attende son train traverser les voies à la gare.  
 A ce moment-là arrivait le train de marchandises de 16 h. 30. La pauvre femme ne put se garer à temps et fut tamponnée. Elle portait d'affreuses blessures, notamment la section du pied droit et fracture du crâne. Elle mourut sur le coup.

**REMERCIEMENTS**  
 Monsieur et Madame Louis DELTHEIL, Monsieur Pierre DELTHEIL, Monsieur et Madame Eugène DELTHEIL, Receveur à l'Octroi, Madame Veuve CONTIUS, née DELTHEIL et ses enfants, Madame Veuve RIOLS, Monsieur et Madame Sébastien ALAZARD, Monsieur AUDEGUIN, négociant en vins, à Montauban.  
 Les familles AUDEGUIN, COURDESSES, MERCADIER, TULET, BLANC, RIOLS, LANGON, PRÉZENAS, CAMINADE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de  
 Mademoiselle Suzanne DELTHEIL

**DES COMMISSIONS**  
 ou  
**La panacée universelle**  
 La fin de tous les maux de la triste humanité est proche : le remède souverain, le remède auquel nul fléau ne résiste, est enfin découvert ! Des essais multiples établissent son excellence. Cette panacée universelle, c'est... mais, oui, vous l'avez deviné : Les Commissions.  
 S'agit-il de combattre l'armée du crime ? Vite, vite, une Commission ! — Désire-t-on que le prix du sucre baisse de 5 cm. par tonne ? En hâte, on constitue une Commission ! — Souhaite-t-on semer la paix entre les vigneron du Midi et les distillateurs du Nord ? On invente « le carburant national » et on le jette en pâture à quelques douzaines de « commissionnaires ».  
 — Lloyd George et Briand ne peuvent-ils s'entendre sur telle question capitale, désarmement de l'Allemagne, réparations, attribution de la Silésie ? Qu'à cela ne tienne : on distribue la tâche à autant de Commissions que de problèmes à résoudre.  
 — Un chien est-il atteint de la rage ? Aussitôt M. le Maire de Cahors-en-pace, convoque en Commission extraordinaire toutes les notabilités du pays pour aviser aux mesures à prendre. — S'agit-il de combattre la dépopulation de la France ? Aussitôt, deux, trois, cinq Commissions vont se réunir et délibérer !  
 ... Mais, arrêtons la liste qui pourrait être longue ! Le plus étonnant, c'est qu'on trouve toujours des « Commissionnaires ».  
 Ne généralisons pas : il est des Commissions qui donnent des fruits. Mais est-ce le cas de toutes, ou seulement de la majorité ? Que non pas ! La plupart ressemblent à des fabricateurs de discours et de rapports. Songez aux masses de papier noirci inutilement, surtout aux heures actuelles de crise !  
 Malgré l'affirmation de la sagesse populaire, la lumière ne surgit pas toujours du duel de la discussion. Discuter n'est pas agir, réaliser, mais différer l'action, la réalisation. Or, il est des heures qui ne souffrent pas qu'on attende : elles réclament une solution immédiate.  
 Mais, objecterez-vous, à quoi servirait-il que M. X. possède un réel talent d'orateur et puisse, durant des heures, bercer le sommeil d'un auditoire assoupi ? D'accord, seulement qu'on lui fournisse toutes occasions de manifester ses dons, tout en lui interdisant de franchir les frontières de la sphère des questions sérieuses !  
 Au risque d'être taxé d'un sombre pessimisme, je ne vois qu'un avantage à la pratique des Commissions, mais celui-là est évident, indiscutable, des plus réels : elles permettent à M. Durand et à M. Dupont d'orner leur carte de visite d'une inscription honorifique dans le goût de celle-ci : Président, Rapporteur ou, tout simplement, Membre de la Commission d'Exploitation des débris communaux.  
 Mais, trêve de plaisanterie ! A mon tour, je propose l'organisation d'une nouvelle Commission chargée, celle-là, de rechercher les Commissions inutiles ou funestes et d'amener leur dissolution. Est-ce de la présomption ? Mais j'en crois que seule ma Commission accomplirait une tâche effective et vraiment salutaire !  
 Claude MOIREL.

**AVIS DE DÉCÈS**  
 Madame et M. Léopold CONQUET, courrier convoyeur des P. T. T.  
 Madame et Monsieur François CONQUET, lieutenant au 5<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et leur fille Jacqueline.  
 Monsieur Charles CONQUET, surmarchand de l'Enregistrement.  
 Madame et Monsieur Théophile FERRE, horticulteur fleuriste, officier du Mérite Agricole.  
 Madame Veuve Marie BURC et sa famille, Propriétaire.  
 Monsieur le chanoine CUBAYNES.  
 Mademoiselle Eugénie DARRÉS, en religion sœur Marie de Jésus.  
 Les familles CUBAYNES, DARRÉS, ICHES, MONGRELET, SOULIÉ CALMEL, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
 Madame Françoise CUBAYNES  
 Vve Alazard  
 leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur, et cousine décédée dans sa 73<sup>e</sup> année munie des sacrements de l'Eglise ;  
 Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 12 septembre 1921 en l'Eglise Cathédrale de Cahors à 9 heures 1/4 du matin.  
 On se réunira à la maison mortuaire 25, rue St Gery, à Cahors.

**LA MÉTHODE DU PROF<sup>+</sup>**  
**MICHEL**  
 GUÉRIT  
 LA  
**HERNIE**  
 20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur MICHEL, de Paris, guérit la hernie... C'est un fait !  
 Pas de discours inutiles, voici des preuves de votre Pays :  
 M. P. Michel. — Je vous remercie bien sincèrement du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernies que je vous adressés.  
 Docteur DAVID, 45, rue Bouquière, TOULOUSE.  
 GARDELLE, à St-Léon ; — SALERS, à St-Sernin ; — AYRIES, à Escanècrabe ; — LAPEZE, à Peyrusse-Vieille ; — CASTÉRA, à Labatut ; — MEJANE, à Rodet ; — PIDOUX, à Bélesta ; — TRAVERSE, à Nizas ; — MICHEL, à Hérpignan ; — Mme BERTHARD, à Perpignan ; — COUVALGNE, à Pampelonne ; — ESCAËRE, à Béziers ; — ESCUËDE, à Sariac ; — MARI-GNAN, à St-Sériés ; — Mme LOUMAN, à Mazamet ; — GOURRET, à Saleich ; — CAUSSE, à Carbes ; — GIROU, à Graissessac, etc., etc., etc.  
 Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc...  
 Nous conseillons donc à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., qui veulent guérir, de profiter des passages à :  
 CAHORS, dimanches 11 et 25 sept. H. des Ambassadeurs.  
 LABASTIDE-MURAT, lun. 12 sept. H. de la Poste.  
 LARCHE, dim. 18 sept. H. Boursier.  
 BEAULIEU, Jund. 19 sept. H. de Bordeaux.  
 SAINT-CÉRE, Jund. 22 sept. H. Molinier.  
 GOURDON, sam. 24 sept. H. Ecu et Providence.  
 CAJARC, lun. 26 sept. H. Gazeau.  
 CAZALS, mar. 27 sept. H. Valette.  
 Professeur MICHEL, 1, rue Hélio, TOULOUSE.

**BULLETIN FINANCIER**  
 Paris, le 9 Septembre 1921.

Les actions de nos Etablissements de crédit ont été fermes à l'ouverture. Banque de Paris revient à 1.364. Le droit s'est négocié à 130 francs, Union Parisienne 885, Compagnie Générale 702.  
 Navigations fermes : Chargeurs 627, Transatlantique 280, Suez calme à 5.390.  
 Valeurs d'Electricité sans changement.  
 La fermée des cours du métal à New-York et à Londres a eu peu d'effet sur le groupe cuprifère : Rio Tinto 1.532, Utah 695, Tanganyika 75.  
 Industrielles russes fermes, mais sans plus : Bakou 2.745, Naphte russe 353, North Caucasian 64, Lianosoff 459, Platine 650.  
 Pétroliers bien tenus : Mexican Eagle 264, Shell 248, Royal Dutch 20.000, Roumaines calmes.  
 Peu de changement en diamantifères : de Beers 660, Jagersfontein 140.  
 Mines d'or réalisées : Rand mines 128, Crown mines 114, Chartered 31,50.  
 Valeurs de caoutchouc recherchées : La Financière progresse à 407, la Malacca à 98. Par contre la Padang est réalisée à 146.  
 Hausse des valeurs de Sucre : Sucreries d'Egypte 707, Raffinerie Say 1.340.  
 En valeurs diverses, baisse de la Penarroya à 1.085 et de la Thomson à 885, Rouina progresse à nouveau à 450.

**Grand Pharmacie de la Croix Rouge**  
 En face le Théâtre, CAHORS

**La Phosphore Garnal**  
 Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées  
 pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

**REYNIER Frères**  
 Fromages en gros, LYON  
 Demandent Représentant sérieux

**LES VAINCUS DE LA VIE**  
**Tante Berceuse**  
 PAR  
**Jules MARY**

VIII  
 Il revint au château la rage au cœur constatant son impuissance désormais et avec la certitude que si quelque âme généreuse ne venait à son secours très vite, c'était la ruine bien complète c'est-à-dire la faillite, à bref délai !

IX  
 La menace de cette faillite coïncidait avec les bruits qui couraient sur le compte de la tante. M. de Lésperat n'était donc pas dans des dispositions à être indulgent et à faire preuve de bonté !  
 La vie fut bientôt insupportable pour Valérie.  
 Des allusions de jadis, à mots convertis, et que Valérie, à tout prendre, pouvait ne pas deviner, il passait aux insultes directes.  
 Le nom de M. de Méneestreau était fréquemment prononcé devant elle et le baron racontait, sur le compte du jeune homme, des aventures imaginaires dont s'entretenaient, disait-il,

plaisir tout entier d'avoir contribué à sauver ton honneur et à te rendre la tranquillité.  
 — Où comptes-tu te réfugier, si tu n'as quitta ?  
 — Je connais une maison coquette, en dehors de Haulmé ; je l'ai louée ; quelqu'un à qui j'ai confié mes ennuis, doit me procurer une domestique de confiance... J'irai à Charleville acheter tout ce qu'il me faut... Je serai très heureuse...  
 Et elle reprit les larmes aux yeux :  
 — Très heureuse... si tu viens me voir.  
 — On me le défendra !  
 — Oui, je m'y attends... Promets-moi de venir tout de même. Tu sais bien que je ne suis pas femme à te donner de mauvais conseils...  
 — Oh ! tante chérie, comme j'ai du chagrin... Quand pars-tu ?  
 — Dans deux jours sans doute... je serai prête.  
 — Deux jours ! Et c'est à cause de moi, tout ce qui t'arrive ! !  
 — N'y pense plus et garde-moi ton cœur...  
 Mais toutes ces prévisions, tous ces préparatifs furent inutiles. Il y eut, le lendemain — la veille même du jour que Valérie avait fixé pour son exil — un revirement inexplicable dans l'esprit du baron.  
 Valérie était au milieu de ses malles et les complétait, lorsque, tout à coup, elle entendit que l'on frappait timidement à sa porte.  
 Le baron entra.

Et ce fut pour excuser Valérie, pour excuser sa faute !  
 Certes, disait-il, elle avait été coupable, grandement coupable, de s'être ainsi laissé séduire, — car pour lui la faute était évidente et irréplicable — mais à tout péché miséricorde ! Il n'avait pas assez veillé sur elle, sans doute, ni lui ni sa femme. Une part de responsabilité leur incombaît, en cette malheureuse affaire. Il fallait aussi attribuer cette imprudence à la légèreté, à la jeunesse, Valérie, jusque-là, avait paru si sérieuse ! Car si elle était jeune encore, du moins elle avait passé l'âge où l'on ne réfléchit pas. Elle avait un caractère posé, toujours prêt à envisager le résultat d'une action, avant de la commettre. Voilà ce qui l'avait étonné, lui, Lésperat, et si fort chagriné surtout, lorsqu'il avait vu que la tante s'était conduite avec l'imprévoyance d'une toute jeune fille ! De là le mépris qu'il lui avait marqué ! De là ses allusions ! Mais à présent, c'était fini, tout cela ! Il avait été trop loin, il le voyait bien ! Alors, c'était à lui de revenir et de faire les premiers pas vers la réconciliation...  
 (A suivre)

chancelés du baron, qui lui faisait fermer les yeux pour ne point voir les sourires de mépris dont l'accablait madame de Lésperat.  
 Et bien que cette pensée lui revint maintenant à toutes les heures du jour, elle l'écartait de toute son énergie.  
 Cependant, bientôt, elle n'y tint plus.  
 Elle préférait mourir d'ennui, mais on était trop cruel, vraiment.  
 Et un jour que M. de Lésperat, irrité du silence dont elle accueillait ses allusions, lui conseillait, en termes clairs, de quitter Chantepleure, brusquement elle accepta.  
 Alors, au château, il y eut une sorte d'accalmie pendant les jours qui suivirent. Valérie faisait ses préparatifs et son départ, prévu maintenant, ne laissait pas que de produire un peu d'émotion.  
 Germaine était venue la trouver tout de suite. Elle avait essayé, par tous les moyens, de dissuader la tante. Elle pleurait des larmes bien sincères et bien vraies.  
 Germaine était venue la trouver tout de suite. Elle avait essayé, par tous les moyens, de dissuader la tante. Elle pleurait des larmes bien sincères et bien vraies.  
 Valérie fut inflexible :  
 — Non, vois-tu, la vie n'est plus tenable. Il vaut mieux que je parte.  
 — Mais, tante, je suis prête à tout dire à mon père, à ma mère. Il faudra bien qu'ils me pardonnent. J'ai bien ignoré toujours.  
 — Non, je te le défends, je le répète. Peu m'importe qu'on m'accuse. Je ne veux pas qu'un mot de toi, une imprudence, compromette ce que j'ai fait. Laisse-moi, du moins, le

plaisir tout entier d'avoir contribué à sauver ton honneur et à te rendre la tranquillité.  
 — Où comptes-tu te réfugier, si tu n'as quitta ?  
 — Je connais une maison coquette, en dehors de Haulmé ; je l'ai louée ; quelqu'un à qui j'ai confié mes ennuis, doit me procurer une domestique de confiance... J'irai à Charleville acheter tout ce qu'il me faut... Je serai très heureuse...  
 Et elle reprit les larmes aux yeux :  
 — Très heureuse... si tu viens me voir.  
 — On me le défendra !  
 — Oui, je m'y attends... Promets-moi de venir tout de même. Tu sais bien que je ne suis pas femme à te donner de mauvais conseils...  
 — Oh ! tante chérie, comme j'ai du chagrin... Quand pars-tu ?  
 — Dans deux jours sans doute... je serai prête.  
 — Deux jours ! Et c'est à cause de moi, tout ce qui t'arrive ! !  
 — N'y pense plus et garde-moi ton cœur...  
 Mais toutes ces prévisions, tous ces préparatifs furent inutiles. Il y eut, le lendemain — la veille même du jour que Valérie avait fixé pour son exil — un revirement inexplicable dans l'esprit du baron.  
 Valérie était au milieu de ses malles et les complétait, lorsque, tout à coup, elle entendit que l'on frappait timidement à sa porte.  
 Le baron entra.

Et ce fut pour excuser Valérie, pour excuser sa faute !  
 Certes, disait-il, elle avait été coupable, grandement coupable, de s'être ainsi laissé séduire, — car pour lui la faute était évidente et irréplicable — mais à tout péché miséricorde ! Il n'avait pas assez veillé sur elle, sans doute, ni lui ni sa femme. Une part de responsabilité leur incombaît, en cette malheureuse affaire. Il fallait aussi attribuer cette imprudence à la légèreté, à la jeunesse, Valérie, jusque-là, avait paru si sérieuse ! Car si elle était jeune encore, du moins elle avait passé l'âge où l'on ne réfléchit pas. Elle avait un caractère posé, toujours prêt à envisager le résultat d'une action, avant de la commettre. Voilà ce qui l'avait étonné, lui, Lésperat, et si fort chagriné surtout, lorsqu'il avait vu que la tante s'était conduite avec l'imprévoyance d'une toute jeune fille ! De là le mépris qu'il lui avait marqué ! De là ses allusions ! Mais à présent, c'était fini, tout cela ! Il avait été trop loin, il le voyait bien ! Alors, c'était à lui de revenir et de faire les premiers pas vers la réconciliation...  
 (A suivre)

**REYNIER Frères**  
 Fromages en gros, LYON  
 Demandent Représentant sérieux

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

A l'occasion des fêtes de Découverte, la Compagnie d'Orléans mettra en marche le 11 septembre prochain, nuit du 11 au 12, au départ de Fontvergne deux trains spéciaux voyageurs, l'un sur Cransac, le deuxième sur Figeac.

Fontvergne, départ ... 23 h. 10  
Cransac, arrivée ... 0 h. 42  
Figeac, arrivée ... 0 h. 48

Ces trains desserviront toutes les stations du parcours.

ETUDE  
DE  
**M. Louis LESCALE**  
NOTAIRE A CAHORS

**VENTE**

FONDS DE COMMERCE

**Premier avis**

Suivant acte reçu par Maître Louis LESCALE, notaire à Cahors, le neuf septembre mil neuf cent vingt et un, Monsieur André CAZES, négociant, et Madame Marthe BORDÉS, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, Place du Marché, numéro 3,  
Ont vendu à Monsieur Jean SEGUELA, négociant, et Madame Henriette BARTHÉLÉMY, son épouse, demeurant aussi à Cahors, rue Fénelon, numéro 5,  
Le fonds de commerce de « Marchand de nouveautés, confections, tissus et rouenneries » portant pour enseigne « A la Samaritaine » que Monsieur et Madame CAZES ont valoir à Cahors, Place Galdemar et rue Fénelon, numéro 5.  
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'Etude du dit Maître LESCALE, dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion.

Pour première insertion :  
L. LESCALE.

ETUDE  
DE  
**M. René BILLIÈRES**  
AVOUE

63, Boulevard Gambetta, à Cahors

**DIVORCE**

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Cahors, le onze mars 1921, enregistré, signifié et devenu définitif.  
Entre Mme Lucienne HOURIE, épouse de M. Gaston LOUBLANCHÈS, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait à Agen, chez ses parents, 40, rue Lafayette ;  
et le dit M. Gaston LOUBLANCHÈS, instituteur public, précédemment à Crayssac, canton de Catus, et actuellement à Floirac (Lot),  
Il a été prononcé au profit de la dame Lucienne HOURIE.  
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.  
Cahors, le 8 septembre 1921.  
R. BILLIÈRES

**Cuve pour vendange**  
A VENDRE  
Contenance 35 à 40 barriques  
S'adresser au Bureau du Journal

Etude de M. L. SOLMIAC, Notaire aux Junies (Lot)

**COOPÉRATIVE "LA LHERMOISE"**

Société anonyme à personnel et à capital variables

**I. — Extrait des Statuts**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lherm (Lot) du vingt juillet mil neuf cent vingt-un, enregistré à Catus le six août suivant, folio 67, case 13, annexé à un acte de déclaration de souscription et de versement, retenu par Maître SOLMIAC, notaire aux Junies, le trois août mil neuf cent vingt-un, il a été établi les statuts d'une société anonyme à capital et à personnel variables régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893.

De ces statuts il a été extrait ce qui suit :

La Société prend le titre de Coopérative « La Lhermoise » et elle a pour objet de fournir à ses associés, exclusivement, des marchandises de bonne qualité et de poids sincère, de réaliser, au profit de ses membres, des économies sur les dépenses de consommation, de louer, acquérir, construire et approprier tous bâtiments en ateliers et magasins.

Son siège social est à Lherm et sa durée a été fixée à vingt années à compter du quatorze août mil neuf cent vingt-un.

Le capital social a été fixé à la somme de six mille trois cents francs (6.300 fr.) divisée en deux cent cinquante-deux parts de vingt-cinq francs chacune.

Le Conseil d'administration pourra l'augmenter ou le diminuer, mais il ne pourra jamais être réduit de plus du quart du capital initial.

La quotité des prélèvements à effectuer sur les trop-perçus liquidés en fin d'exercice annuel sera de soixante-quinze pour cent pour constituer le fonds de réserve.

Le capital social sera productif d'intérêts dont le taux ne pourra dépasser six pour cent l'an.

Les parts seront remboursées sur la base du capital nominal, au maximum, ou d'après le prix fixé par l'Assemblée générale, si ce prix est inférieur au prix d'émission.

En cas de dissolution toutes les valeurs de la Société seront réalisées par les liquidateurs, et le produit, après le paiement des dettes sociales et du remboursement du capital et des frais de liquidation sera versé au Bureau de Bienfaisance de la commune de Lherm.

**II. — Extrait de la déclaration de souscription et de versement**

Suivant acte reçu par Maître SOLMIAC, notaire aux Junies, le trois août mil neuf cent vingt-un, enregistré à Catus le six août suivant, folio 67, case 13, M. Ernest DRUET, propriétaire à Lherm, fondateur, a déclaré :

Que les deux cent cinquante-deux parts de 25 fr. chacune représentant le capital de fondation ont été entièrement souscrites et qu'il a été versé en espèces par chacun des souscripteurs une somme égale au montant des parts par lui souscrites ; soit au total : six mille trois cents francs. Et il a représenté à l'appui de cette déclaration une pièce contenant les noms, prénoms, qualités et demeures des souscripteurs, le nombre de parts souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux. Cette pièce certifiée véritable est demeurée annexée au dit acte notarié.

**III. — Extrait de la délibération constitutive**

De la copie du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive tenue à Lherm le quatorze août mil neuf cent vingt-un, il résulte qu'il a été pris les résolutions suivantes :

1<sup>o</sup> L'Assemblée reconnaît la sincérité de la déclaration de souscription et de versement du capital aux termes de l'acte susmentionné retenu par Maître SOLMIAC, notaire aux Junies ;

2<sup>o</sup> Elle a nommé comme administrateurs MM. Ernest DRUET, François RIGAL, Guillaume ROZIERES, Lucien BLADIE, Maurice ROZIERES, Jean MATURE, Albert CHATAIN, Albert CALMEJANE, Valentin CALMEJANE, François TRAVERSIE, Achille ROZIERES, propriétaires demeurant à Lherm, Fernand VARENNE, Léon LAFON, propriétaires demeurant à Poncirq, Baptiste DELBREL, propriétaire, demeurant aux Junies et Maurice VALÉTY, propriétaire, demeurant aux Arques ;

3<sup>o</sup> Elle a nommé comme Commissaires de surveillance MM. Pierre BESSOU, Eugène JOUANY, Ambroise MARADENNES, propriétaires demeurant à Lherm ;

4<sup>o</sup> Elle a déclaré la Société définitivement constituée, toutes les prescriptions de la loi et des statuts ayant été remplies.

**IV. — Expéditions**

1<sup>o</sup> De l'acte contenant les statuts de la Société ;

2<sup>o</sup> De l'acte de déclaration de souscription et de versement ainsi que de la liste des souscripteurs y annexé ;

3<sup>o</sup> Du procès-verbal de la délibération constitutive.

Ont été déposées le 7 septembre 1921 aux greffes du tribunal de commerce de Cahors et de la Justice de Paix du canton de Catus.

Pour extraits et mentions :

L. SOLMIAC, notaire.

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**

La maison CHABERT, tailleur sur Mesure et Confection (en face l'hôtel des Ambassadeurs), prévient le public que SAMEDI 27 AOUT et jours suivants, il met en vente, à titre de réclame et de publicité

Un grand stock de Caoutchouc pour Hommes, Dames et Jeunes Gens

De la célèbre Marque Française **TORRILHON**  
SEUL dépositaire pour CAHORS

Grand stock de Vêtements de Travail

en moleskine noire et bleue de la Marque **LE MEILLEUR** garanti grand teint

La Maison est ouverte DIMANCHE et FÊTE toute la journée.

**Cabinet immobilier**

Achat et vente d'immeubles  
Propriétés de rapport et d'agrément  
Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,  
Fonds de commerce

**J. DELLARD**  
1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

**SOLDATS**

morts p. la France, transport p. l<sup>re</sup> direct. 1 f. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, p. pers. ou corps sup. 0 f. 25 en plus au k. Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

**A LOUER**

**VIGNE de rapport et d'agrément**  
avec maisonnette, très bien située  
A louer après vendange  
S'adresser : M<sup>me</sup> LUGOL, 81, Bd Gambetta, Cahors

**TAILLEUR POUR HOMME**

Sur mesure et à façon  
SPÉCIALITÉ DE COSTUMES POUR DAMES  
**TAILLADE Alfred**  
9, Rue du Portail-Alban  
Maison Delard, CAHORS.

**LA BANQUE MARC TREILLARD**

8, Rue Clémenceau, 8  
Escompte les Bons de la Défense Nationale.  
Elle met à la disposition du public des compartiments de Coffre-forts de haute sécurité à des conditions très modérées pour des périodes de un mois, deux mois, etc.

**POTASSE D'ALSACE**

Vve VIEUSSENS, Albas (Lot)

**ACHAT, VENTE de Propriétés**

**BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade, Paris  
Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIOBLANC, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

N'attendez pas que l'hiver soit venu pour faire vos provisions de bois :

**La Scierie de la Gare**

vous apportera à domicile : Rondins chêne coupés à vos dimensions écorcés, liteaux aux meilleurs prix.

**Marché de La Villette**

8 septembre 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...	3.280	510	2,75	2,50	2,25
Vaches...	1.740	560	3,00	2,75	2,50
Taureaux...	7.827	907	3,25	3,00	2,75
Moutons...	3.638		4,80	4,70	4,60

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs et veaux, difficile sur les moutons et porcs.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)  
Le Gérant : A. COUESLANT.

**Ancien Cabinet dentaire WILCKEN-GARBARINO**

CAHORS. — 69, Boulevard Gambetta (près de la Mairie)

**Docteur AILLET S<sup>r</sup>**

De la Faculté de Médecine et de l'École dentaire Française de Paris  
Médecin-dentiste du Lycée, de l'École normale de jeunes filles et de l'Hôpital militaire  
Ancien chef du centre militaire d'appareillage dentaire de Toulouse.

Tous soins des dents et des maladies des gencives par les procédés et appareils scientifiques modernes. Asepsie et sécurité assurées. Extractions des dents sans douleur avec anesthésie locale et générale. Obturations émail et amalgames blancs ; Dents à pivot ; Aurifications ; Couronnes d'or fin (coiffes) ; Bridges (Appareils fixes ou mobiles, sans plaque ni crochets, tout or fin, ou avec dents interchangeables). Appareils caoutchouc et or, entièrement garantis. Livraison des petits appareils et réparations dans la même journée. Envois par poste.

Redressement et attention spéciale apportés aux déviations et irrégularités de position des dents des enfants et jusqu'à 20 ans. De plus, à ce sujet, consultations à titre gracieux.

Depuis sa démobilisation, le Docteur AILLET reçoit lui-même tous les jours et sur rendez-vous. Il établit pour chaque cas des prix raisonnables.

**LA PHOSPHIODE GARNAL**

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

**ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents**

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le D<sup>r</sup> ORTEL  
Ancien Directeur des Hôpitaux de Paris  
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris  
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'ANÉMIE et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

**NUCLEOSERUM GARNAL**

Spécifique des maladies de la nutrition et des affections pulmonaires

Le NUCLEOSERUM GARNAL est une nouvelle médication reconstituante, à base de Nucléarsine, qui agit en produisant une rénovation énergétique, un rajeunissement des tissus. Il est indiqué dans tous les cas de débilité, de faiblesse générale, dans tous les cas où les malades épuisés par une affection quelconque ont besoin d'un reconstituant énergétique.

Le NUCLEOSERUM GARNAL est, par conséquent, indiqué plus particulièrement dans les affections suivantes :

**Tuberculose -- Bronchites chroniques -- Pleurésies -- Asthme -- Emphysème -- Anémie -- Neurasthénie -- Convalescences**

Voici, brièvement résumés, les résultats obtenus au bout de dix à quinze jours de traitement avec le NUCLEOSERUM GARNAL :

Retour de l'Appétit. Augmentation du Poids. Augmentation des forces physiques et intellectuelles. Les malades se sentent rapidement plus forts, plus gais, leurs idées noires disparaissent, l'oppression et l'essoufflement cessent, les nuits deviennent bonnes.

**Dans les affections pulmonaires**

Bronchites chroniques. — Tuberculose, Bronchites, etc., on observe, indépendamment de ce qui a été signalé plus haut :

La cessation ou diminution très nette de la Toux. Retour du sommeil. Disparition des Sueurs nocturnes. Amélioration des Crachats.

Mode d'emploi : Le NUCLEOSERUM GARNAL se prend à la dose de une cuillerée à bouche matin et soir, au commencement des deux principaux repas.

Prix du flacon : 9 francs

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

INSTALLATION MODERNE

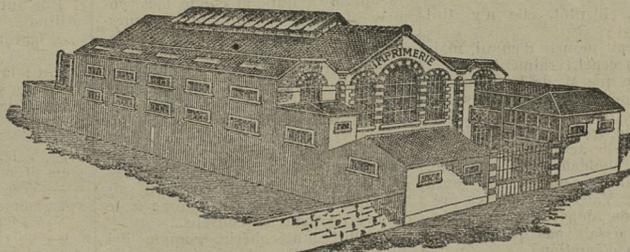
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

**L'ÉPARGNE** vend les meilleurs  
Alimentation — Approvisionnement  
TOULOUSE

**PRODUITS**